C.T.C.C. JUSTICE ET CHARITÉ

LE TRAVAIL

5¢

Volume XXIII — No 6 | Organe officiel de la C. T. C. C. — Québec, Montréal, Ottawa. | JUIN 1947

Se rendre compte de la difficulté de notre tâche être prudents, rester fidèles à la doctrine de l'Eglise, trois conseils de Mgr Roy

"Votre tâche est difficile, parce que vous travaillez sur de la matière humaine. L'oeuvre est toujours à recommencer, car l'homme ne résiste pas à l'usure du temps. Son action ne peut être que brève, ses sentiments sont souvent instables et ses réserves de dévouement viennent à s'épuiser. Le plus grand danger que vous puissiez courir, c'est de ne point voir la difficulté de votre entreprise. En ne la voyant pas, vous pouvez être sujets aux échecs ou victimes du découragement. C'est pourquoi, pour vaincre ces difficultés, il faut que vous vous armiez de courage et que vous soyez des prudents. Il faut aussi que vous pensiez exactement comme l'Eglise et restiez fidèles à ses enseignements sociaux".

Tels furent le sconseils qu'a donnés Son Excellence Mgr Maurice Roy, aux délégués de la C. T. C. C., réunis, les 24 et 25 mai, en journées d'étude dans la cité de Laviolette. M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., a présenté Son Excellence à l'auditoire en faisant remarquer que celle-ci avait accepté, malgré de nombreux engagements antérieurs, de venir dire quelques mots aux syndiqués catholiques.

Les journées d'étude

Ces journée d'étude, divisées en deux séances, la première sur l'organisation, et la deuxième sur les négociations collectives de travail. Les réunions eurent lieu à l'hôtel de ville, rue Radisson, que le conseil municipal avait gracieusement mis à la disposition des délégués. Ceux-ci, au nombre de 150 environ, venus de tous les coins de la province représentaient fédérations, syndicats et conseils centraux. M. Gaston Vallières, au nom des syndiqués des Trois-Rivières, souhaita la bienvenue aux délégués.

La première séance, qui portait sur l'organisation, donna lieu à la formation de trois comités dont l'un étudia le problème des juridictions entre les conseils centaux, les fédérations et la C. T. C. C. Un deuxième comité s'attacha à l'étude de la technique de l'organisation. Le troisième, enfin, avait pour tâche de tracer le rôle de notre journal dans la grande tâche de l'organisation. Ces comités firent des voeux divers dont voici, en résumé, la teneur.

Le premier comité, après amendement de l'assemblée générale, recommande de maintenir le système actuel quant à la juridiction des fédérations et des conseils centraux dans le domaine, tout en spécifiant que les ententes verbales à ce sujet soient confirmées par écrit pour fins de références.

Le deuxième comité a suggéré la préparation d'un manuel de l'organisateur qui consisterait dans un questionnaire dont les réponses donneraient des renseignements complets sur l'entreprise à organiser. Il a aussi recommandé la tenue de journées d'étude spéciales pour les organisateurs et le travail en équipe des organisateurs.

Le troisième comité a recommandé la publication hebdomadaire de notre journal, l'établissement d'un service centralisé d'information, de propagande et de publicité, la nomination dans chaque centre de représentants du journal qui feraient le relai des nouvelles à la centrale.

Les négociations

La deuxième réunion fut consacrée au problème des négociations de conventions collectives de travail. Cette séance consista dans un exposé de la question par le président général de la C. T. C.C. Dans son étude, le président général insista particulièrement sur la nécessité de tirer un bon parti des négociations directes entre employés et employeurs. Il démontra l'importance d'en tirer le plus possible. Il rappela ensuite que, de plus en plus, à la suite d'établissement d'associations patronales, les négociations directes prennent de l'importance à cause de l'ampleur de certaines industries et du nombre considérable d'ouvriers dont dépendent les salaires et les conditions de travail. Il souligna, enfin, qu'autant que possible, il ne devrait pas y avoir de grève pendant la durée normale des conventions collectives. Il faudrait former des comités de griefs qui pourront régler les litiges avec justice pour le plus grand bien de tous les intéressés.

Visite de Mgr Roy

L'échange de vues sur cette question battait son plein quand Son Excellence Mgr Roy vint rendre visite aux délégués. M. Grard Picard le présenta immédiatement à l'assistance en le priant de lui transmettre ses paternels conseils.

Mgr l'Evêque des Trois-Rivières a rappelé à l'auditoire que le syndicalisme est une entreprise très ardue, qu'il est sujet à bien des vicissitudes à cause de l'instabilité des sentiments humains et de l'épuisement des réserves de générosité du coeur. Il a noté que, pour n'être point victime de découragement et d'illusion, pour ne pas courir aux échecs, il était nécessaire de comprendre cette tâche et de se pénétrer de ses difficultés. Le travail de toute association, qui aspire à influencer les hommes, à changer leurs moeurs, à restaurer et à redresser les institutions sociales, est dur et pénible, mais c'est peut-être votre tâche qui est la plus difficile de toutes. Les grandes difficultés que vous rencontrez dans votre action exigent une somme plus qu'ordinaire de dévouement.

Elles exigent aussi la prudence. Et c'est la deuxième idée que développa Mgr Roy. La prudence est nécessaire pour mener à bien une oeuvre comme la vôtre. Elle éclaire la route. Il ne faut pas confondre la prudence avec la crainte. La prudence s'allie fort bien à la fermeté et au courage. La prudence ne paralyse pas l'action, elle permet d'agir tel que les circonstances l'exigent. Et Son Excellence compare cette vertu cardinale dont a besoin le syndiqué catholique à celle du soldat, à celle du père de famille, qui, selon les circonstances, doit corriger ses enfants tantôt avec douceur, tantôt avec fermeté.

En troisième lieu, Elle a demandé à ses auditeurs de penser exactement comme l'Eglise, selon l'esprit de l'Eglise, d'avoir le souci constant d'être fidèles aux enseignements sociaux des souverains pontifes.

Aux journées d'études des Trois-Rivières

● Cette photographie a été prise, dimanche après-midi, le 25 mai, quelques minutes avant la fin de notre deuxième séance d'étude. Sur la photo, on voit, de gauche à droite, M. André Roy, secrétaire général, M. Gérard Picard, président général, Son Exc. Mrg Maurice Roy, évêque des Trois-Rivières, parlant aux délégués, M. Emile Tellier, deuxième vice-président de la C. T. C. C. et le R. Père Jacques Cousineau, s.j.

Les hausses de salaires se multiplient en Mauricie

"Grâce à la grande campagne d'organisation, entreprise depuis le commencement de l'année, par les Syndicats nationaux, les augmentations de salaires se multiplient actuellement en Mauricie, particulièrement dans la cité de Shawinigan où les Syndicats portent tous leurs efforts. En effet, depuis quatre mois, nous avons fondé plusieurs Syndicats à Shawinigan même, entre autres, celui des employés de la compagnie Wabasso, celui des employés d'hôpitaux, celui des ouvriers de la Canadian Resins and Chemical et, enfin, tout dernièrement le Syndicat des travailleurs de la Shawinigan Foundries."

C'est la déclaration que nous faisait dernièrement, l'organisateur provincial de la C.T.C.C., M. René Harmégnies.

"D'ici quelque temps, les employés de la Shawinigan Chemicals, ce qui comprend les divisions Product, Carbure et Stainless Steel seront définitivement organisés.

"D'autre part, dans la crainte de voir les ouvriers s'unir, les employeurs de la ville, épaulés par le "Welfare Association", multiplient les hausses de salaires dans le but de détourner les ouvriers de la région de l'organisation syndicale véritable et dans l'espoir, bien vain d'ailleurs, de les garder sous leur domination.

"Depuis que les employés de la Consolidated Paper, divisions Belgo, de Shawinigan, et Laurentide, de Grand'Mère, ont obtenu, grâce à l'initiative de nos Syndicats, des augmentations de salaires de 14 à 17 cents de l'heure, la plupart des autres compagnies se dépêchent à donner à leurs ouvriers de petites hausses de salaires afin de paralyser l'action des syndicats auprès de leurs ouvriers.

"Mais les ouvriers, qui ne sont pas des imbéciles, comprennent que ces augmentations, même là où les syndicats ne sont pas encore établis, ils les doivent au travail d'organisation syndicale qui se fait dans la région.

"D'ailleurs, les travailleurs sont décidés à s'organiser, sans tenir compte des obstacles que les patrons mettront sur leur chemin. Ils savent maintenant que les syndicats nationaux ont la force de le faire et qu'ils sont en mesure de les défendre contre toutes les menaces et toutes les intimidations.

Fédération vivante

Deux pages de la présente livraison du "Travail" sont consacrées à la Fédération nationale des employés du bas façonné et circulaire. Son président, M. Roméo Vallée, dans un article à point y raconte l'histoire de cette Fédération et signale les services qu'elle a rendus à ses membres. Nous ne pouvons que conseiller à tous la lecture de ce texte qui renseignera sur l'activité d'un de nos corps affiliés.

Si cette Fédération a peu fait parler d'elle, elle a accompli beaucoup en vue d'améliorer les conditions de travail des employés du bas façonné et circulaire, elle a obtenu un succès sans précédent dans le domaine de l'organisation, à tel point que, aujourd'hui, elle réunit 80 p.c. des ouvriers dans cette industrie. M. Vallée a raison d'écrire : "NOTRE FEDERATION PREND FIGURE D'INSTITUTION PERMANENTE ET VIGOUREUSE, CAPABLE DE REPRESENTER ET DE PROTEGER NOS OUVRIERS INCOMPARABLEMENT MIEUX QUE TOUTE ORGANISATION NEUTRE OU ETRANGERE. . ."

André ROY.

LE TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

REDACTION

Rédacteur : André Roy

19, rue Caron, Québec **Tél.: 2-7535**

ADMINISTRATION ET PUBLICITE

Administrateur : Marcel Ethier.

1231 est, de Montigny, Montréal. **Tél.: FR. 3396**

Abonnement: Un an, $0.60; deux ans, $1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Action Sociale, Ltée, 3 boulevard Charest, à Québec.

SCN IMPRIMEURS ALLIES CANADA

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa.

Le traitement des Polonais

On fait grand état, par le temps qui court, des traitements inhumains et odieux dont sont victimes les immigrés polonais dans l'Ouest canadien. Nous condamnons, il va de soi, ces méthodes dignes de la pire époque de l'esclavage des Noirs aux Etats-Unis.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que bien des ouvriers de chez nous vivent aussi dans des conditions semblables aux leurs.

Aujourd'hui, des salaires inférieurs à 50 cents de l'heure, — et ils sont encore nombreux, — n'obligent-ils pas des chefs de famille à priver leurs enfants du strict nécessaire?

Aujourd'hui, une semaine de travail dont le nombre d'heures dépasse 50 n'empêche-t-elle pas le chef de famille de passer, au milieu des siens, quelques moments de joie paisible et sereine nécessaire au plein épanouissement de la vie familiale ?

Aujourd'hui, un patron qui dit froidement aux représentants de ses ouvriers, demandant quelques améliorations légitimes de salaires, "Si vous insistez et si vous nous forcez à payer davantage, nous allons tout simplement plier bagage et nous installer ailleurs", n'est-il pas un propriétaire d'esclaves au même titre que les maîtres de l'ère romaine?

Aujourd'hui, un patron qui oblige son ouvrier à débourser un certain montant pour obtenir un gagne-pain, n'entrave-t-il pas la liberté de cet ouvrier et n'en fait-il pas un esclave purement et simplement?

Ces faits se présentent plus souvent que l'on semble le croire dans les milieux profanes.

Nous assistons à une campagne sournoise destinée à anéantir les quelques avantages que les ouvriers ont obtenus à la faveur de la guerre.

Il faut y voir !

Demain, il sera trop tard !

André ROY.

Aujourd'hui comme hier

Le 1er juillet 1899, annonçant qu'il devait discontinuer, faute du nerf de la guerre, la publication du "MONDE OUVRIER", Fernand Pelloutier, chef syndicaliste français très populaire, à la fin du siècle dernier, écrivait avec amertume:

"On goûte peu les lectures sérieuses en France tant est profonde la paresse d'esprit nationale, et ceux-là même qui conseillent la foule et lui recommandent l'étude et la réflexion pour l'affranchissement économique sont les premiers à dédaigner tout effort intellectuel; ils croient penser parce qu'ils parlent et s'estiment très fort parce qu'il leur arrive de découvrir des inepties dans "Le Petit Journal", leur feuille de chevet... Fait admirable et propre à réconforter les militants que l'énergie parfois abandonne, c'est dans la caisse de ses pires ennemis que le peuple porte ses gros sous; c'est la presse caiptaliste, scabreuse, que le travailleur entretient de ses deniers. Que se plaint-il, si le jour venu de la bataille, il manque de journaux pour prendre sa défense?"

Ne dirait-on pas que ces quelques phrases s'appliquent comme un gant à notre chère province de Québec en l'an de grâce 1947?

Notre journal, comme les multiples feuilles que Pelloutier fonda au cours de sa carrière, vit de peine et de misère, faisant des efforts surhumains pour se maintenir à flot.

Heureusement qu'une réaction de bonne aloi se dessine à l'horizon, que de mois en mois le nombre de ses abonnés s'accroît. Il n'est pas encore en mesure de donner toute sa mesure.

Votre appui l'assurera.

André ROY.

Politique d'immigration illogique, ridicule et révoltante

Dans le mémoire qu'elle présentait au gouvernement fédéral en mars dernier notre organisation exprimait l'opinion suivante touchant l'immigration :

"La C.T.C.C. proteste vigoureusement contre tout élargissement à la Loi de l'immigration aussi longtemps qu'on n'aura pas prouvé que le Canada, par l'accroissement naturel de sa population, est incapable de répondre aux exigences de son développement normal, aussi longtemps qu'il y restera encore des milliers de chômeurs et aussi longtemps, enfin, que le gouvernement n'aura pas arrêté l'exode aux Etats-Unis d'un nombre relativement considérable de ses meilleurs citoyqns".

Notre opposition s'appuyait donc sur trois points principaux et bien déterminés. Depuis l'adoption de cette motion par notre dernier congrès, on pourrait en ajouter, quelques autres, et pas des moindres.

Il y avait pressentiment

En fait, quand fut votée cette proposition, notre population avait déjà le pressentiment qu'il entrait à couvert au Canada un nombre considérable d'immigrés. Elle avait raison, puisque, dans les derniers 19 mois, il en est arrivé au delà de 80,000 et qu'en 1947 seulement le nombre des immigrès atteindra facilement 80,000. On dit 80,000; dans un an, quand un député s'avisera de demander des chiffres exacts au gouvernement, on lui répondra sans doute 100,000 ou 150,000. Actuellement, on prêche l'immigration au nom de principes humanitaires. La chose est assez facile. Mais quelle sorte de gens nous amène-t-on des pays d'Europe ? Dire qu'on procède avec soin, rien de plus facile. On procédait aussi avec minutie avant la guerre. Et quelle expérience a-t-on aujourd'hui ?

L'immigration, réservoir du communisme

C'est surtout parmi les immigrés que se sont recrutés chez nous les adeptes du parti communiste. Les preuves ne manquent pas. D'où viennent les Fred Rose, les Tim Buck, les Sam Carr, les Raymond Boyer, les Buhay ? Ce sont des immigrés, qui n'ont en rien de plus pressé que de trahir leur pays d'adoption. Et ces Yougoslaves, qui, après s'être "bourré la face", comme on dit, après s'être enrichis à même nos richesses dans certains cas, après avoir joui de la protection du Canada, après avoir pris la place de nos ouvriers, de nos commerçants et de nos industriels, ils s'en retournent dans leur pays d'origine se mettre au service du persécuteur de Mgr Stépinac, l'immonde Tito. Et ils y vont franchement, nous laissant au départ le salut communiste.

L'immigration qu'on nous amène présentement est encore plus dangereuse que celle d'autrefois. Pourquoi? La réponse est simple. Plus qu'autrefois l'Europe est pourrie de communisme. Il y en a beaucoup plus dans les divers pays d'Europe aujourd'hui qu'en Russie même. Or, il paraît évident, certaines enquêtes récentes l'ont bien démontré, que les partis communistes des pays d'Europe savent procéder pour nous envoyer ici, au Canada, des agents de trouble et des propagandistes d'idées subversives. Nos gouvernants ont-ils donc des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre ? On le dirait bien. Il est temps de les ramener à la raison, au sens de la réalité.

La puissance de notre natalité.

Si notre pays était en train de se dépeupler, si la natalité était à la baisse, on pourrait réclamer des sujets nouveaux. Mais ce n'est pas le cas. Notre population, en grande majorité, est encore saine. Son accroissement naturel se continue normalement. Il va même en augmentant. N'en veut-on pour preuve que les statistiques démographiques publiées récemment par le ministre de la Santé de notre province. Le nombre des naissances vivantes atteint un maximum qu'il n'a jamais connu, soit 109,720, alors que il y a dix ans, il ne touchait pas 75,000. Le taux même de la natalité augmente aussi. Qu'on assure du travail et un salaire convenable à nos ouvriers, qu'on adopte une politique de logement convenable, et le taux de la natalité s'accroîtra encore, car la générosité ne manque pas chez nous. La mortalité infantile, qui était malheureusement très grande, diminue sans cesse, et le progrès en ce domaine est loin d'être fini. Qu'on pense donc d'abord à diriger notre pays de manière à assurer à ces jeunes qui grandissent des emplois et un avenir de sécurité et de travail avant de penser à établir ici le résidu de la population européenne.

L'Europe réclame des immigrés

D'ailleurs, il est bon de rapeler que plusieurs nations européennes, y compris la Grande-Breatgne, la France, la Belgique même tiennent à garder leur population puisqu'elles réclament des bras et se plaignent amèrement du fléau de la dénatalité. On pourrait apporter sur ce sujet des témoignages accablants. L'occasion s'en présentera un jour.

Il reste des chômeurs

Si encore il n'existait plus de chômage au Canada ! Voici les statistiques de l'emploi au 30 avril. Qu'y lit-on ? Il restait, à ce moment-là, en pleine période d'embauchage, 146,000 Canadiens qui attendaient de l'ouvrage pour assurer le pain de leur famille. Si l'on y ajoute 36,000 femmes et jeunes filles, cela fait près de 200,000 sans-travail. C'est à croire, par exemple, que M. Ludger Dionne n'aurait pu trouver 100 ouvrières parmi ces quelque 36,000 femmes et jeunes filles? On objectera : "Mais ces immigrés feront autant de consommateurs de plus". Un bon nombre d'entre, il faut l'espérer, seront aussi en mesure de travailler et ils produiront. Qu'on règle donc notre propre problème avant de songer aux autres. Sous prétexte de faire la charité, lequel d'entre nous serait assez imbécile pour garder un bandit dans son foyer en sachant qu'il y va y mettre le feu ou en détériorer le mobilier ?

L'émigration des nôtres aux Etats-Unis

Mais là où la conduite des partisans de l'immigration est ridicule, c'est lorsqu'ils consentent à ce que nos meilleurs concitoyens s'en aillent aux Etats-Unis, pour y gagner leur vie et, qu'au lieu de les retenir ici, ils leur préfèrent des immigrés. Un communiqué officiel du gouvernement recommandait dernièrement de tout mettre en oeuvre pour combattre "l'émigration des jeunes Canadiens". Outre-frontière il est donc bien évident que cette émigration existe. D'ailleurs, les statistiques sont là : "De juin 1945 à octobre 1946, 60,000 citoyens du Canada demandèrent leur visa pour les Etats-Unis. Même des journalistes américains, étudiant ce problème, parlent d'une "saignée menaçante, d'une importance capitale" pour notre pays. Veut-on à tout prix en changer la constitution ethnique, fondée depuis deux siècles sur la coexistence des grandes "races" française et anglaise ?

Nous avions raison, l'an passé, de protester contre l'immigration. On est en train de nous jouer dans le dos. Il faut y voir, alerter l'opinion et imposer à notre gouvernement une politique plus sage en cette matière, avant qu'il ne soit trop tard.

André ROY.

A la compagnie F.-X. Drolet

Le Syndicat national catholique de la Métallurgie de Québec vient de renouveler sa convention collective de travail avec la maison F.-X. Drolet de Québec.

Ces négociations, qui se sont poursuivies dans une atmosphère de franche amitié, procurent des avantages considérables aux ouvriers de cette entreprise. Comme ces payées.

le contrat comportait déjà un bon nombre de clauses qui garantissaient les droits des ouvriers, les amendements ont porté principalement sur les salaires et les conditions de travail.

L'amendement principal concerne les salaires. Les employés de cette entreprise obtiennent des augmentations qui varient entre 8 cents et 16 cents de l'heure.

De plus, l'employeur accorde à ses ouvriers qui ont dix ans de service deux semaines de vacan-

Pendant ces négociations, M. Emile Drolet, président de la Compagnie et président de la section québecoise de l'Association Professionnel des Industriels, et M. Louis Bilodeau, secrétaire de la même association, représentaient les employeurs, tandis que le syndicat avait délégué, comme agents de négociations, MM. Lucien Dorion, organisateur du Conseil Général, Jacques Dion, agent d'affaires du Syndicat, Alphonse Caron, Marcel Nadeau et Philippe Roberge, officiers du Syndicat.

Au Saguenay Lac St-Jean

Les Métiers de la Construction

L'Association des constructeurs et le Conseil Régional des Syndicats des Métiers de la Construction n'ont pas encore totalement terminé leurs négociations, mais tout laisse prévoir que la convention se signera de nouveau bientôt, avec une augmentation générale de 5 cents l'heure. Comme on s'en souvient, les travailleurs de la construction ont obtenu à la fin de décembre une augmentation générale de 10 cents l'heure. Ces 2 augmentations successives mettent donc les travailleurs de la construction en état de faire face aux augmentations du coût de la vie. L'Association des constructeurs semble bien disposée et prête à négocier de nouveau, si nécessaire, une nouvelle augmentation de salaires au mois d'octobre ou novembre prochain. Les affirmations catégoriques et répétées de l'Association des constructeurs ont incité les travailleurs de la construction à accepter l'augmentation de 5 cents l'heure au renouvellement de la convention collective de travail.

Elections au Pouvoir de l'Ile-Maligne

Le Syndicat National des Employés du Pouvoir de l'Ile-Maligne a tenu ses élections annuelles il y a quelque temps. M. Richard Roy a été réélu président; M. Georges-Henri Laforest, vice-président; M. Henri Tremblay, secrétaire-archiviste; M. Ernest Côté, secrétaire-trésorier; MM. Charles-Auguste Pilotte, Gérard Lavigne et Roland Déry, directeurs et M. J.-B. Dionne, sentinelle. Ce Syndicat est en négociation avec Saguenay-Power Ltd, une filiale de l'Aluminum Company. depus le mois de janvier. Les négociations n'ont pas encore donné de résultat appréciable, mais les employés du Pouvoir Electrique continuent d'espérer qu'ils obtiendront ce qu'ils demandent, car leurs demandes sont des plus raisonnables et tout à fait justifiées pour les circonstances.

Garages de Chicoutimi et de Jonquière

Sur 3 garages, un à date a répondu à la demande du Syndicat National des Ateliers Mécaniques et des Garages de Chicoutimi, pour négocier directement une convention collective sans l'entremise de l'Association Patronale de l'Automobile. D'ici quelques jours, si les autres n'ont pas répondu, le Syndicat demandera donc à la Commission de Relations Ouvrières de bien vouloir envoyer un conciliateur afin de procéder à la conclusion d'une convention colletive, car les né-

Succès de la Fête de l'Aumônier

Plusieurs centaines de personnes se sont rendues le 4 mai au théâtre Capitol, malgré la température inclémente, pour rendre un hommage bien mérité à M. l'abbé Omer Genest, aumônier diocésain des Syndicats Nationaux. La conduite de cette soirée de reconnaisasnce fut confiée à M. Louis-Philippe Boily, président du Conseil Régional, qui s'acquitta de sa tâche avec amabilité et quelques fois avec humour. Les hommages des Syndicats de toute la région furent présentés par M. Roch Tremblay, du Syndicat de la Pulpe et du Papier de Saint-Joseph d'Alma, Mlle Desbiens, au nom des Syndicats féminins, et M. Xavier Claveau, président du Syndicat de l'Aluminium d'Arvida.

La note gaie de la réunion fut donnée par M. Emile Dufour, dont les réparties humoristiques déridèrent l'assistance. M. Charles Dahl, vice-président du Conseil Régional donne une marque tangible de la reconnaissance des Syndicats envers l'aumônier diocésain en présentant un chèque à l'abbé Genest. Ce dernier prit ensuite la parole pour remercier ses généreux donateurs et brosser un tableau de toutes les luttes que nos Syndicats avaient eu à livrer avant de triompher des unions neutres. Il invita les ouvrers à s'unir pour donner à notre vie économique un véritable sens chrétien. Et la soirée se termina par la présentation du film français "Lettres d'Amour", qui fut des plus goûtés de l'assistance.

Augmentation de salaires pour les Imprimeurs

Le Syndicat National des Imprimeurs de Chicoutimi, section des Ateliers Coudé et Frères, vient de renouveler sa convention collective de travail. Les employés de Coudé et Frères sont très satisfaits du renouvellement de leur convention collective qui comporte une augmentation de salaires générale de 10%, 8 jours de fêtes chômées et payées, et la préférence syndicale.

Cette augmentation de salaires de 10%, permettra aux employés de Coudé et Frères, de faire face à l'augmentation continuelle du coût de la vie. Les fêtes chômées et payées constituent aussi une augmentation de salaires. Les négociations du renouvellement se sont faites sans aucune difficulté et dans une atmosphère de grande cordialité. Le Syndicat des Imprimeurs de Chicoutimi continue ses négociations avec les autres ateliers d'imprimerie afin d'obtenir pour tous les imprimeurs les mêmes avantages que ceux obtenus à l'imprimerie Coudé et Frères.

Elections aux Syndicats de Chicoutimi

Des élections se tenaient le 6 mai au Conseil général des Syndicats Nationaux de Chicoutimi. M. Johnny Tremblay fut réélu à la présidence pour un second terme. Les autres officiers sont MM. Paul Desbiens, vice-président; Léonidas Bélanger, sec.-archiviste; Antonio Tremblay, assistant-sec.-archiviste; Thomas - Louis Ouellet, trésorier, Wallace Prévost, sec.-financier; Uldéric Bouchard, gardien; Alexis Desforges et Emile Fournier, directeurs.

20 cents de l'heure demandés

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida et tous les autres Syndicats des filiales de l'Aluminium de la région, ainsi que le Syndicat de l'Aluminium de Shawinigan Falls, ont décidé à l'unanimité, lors d'une assemblée tenue à Chicoutimi, dimanche, 18 mai, de demander à l'Aluminum Company une augmentation générale de salaires de 20 cents de l'heure. L'augmentation démesurée du coût de la vie, depuis l'an dernier, justifie amplement cette demande d'augmentation de salaires. C'est la première fois que tous les Syndicats de l'Aluminium décident une action conjointe pour demander nue augmentation de salaires, et la même partout, que les conventions collectives soient actuellement en vigueur ou à renouveler sous peu. Tous les ouvriers de l'Aluminium, qu'ils soient employés à la fabrication même de l'Aluminium à Arvida, à l'Ile-Maligne ou à Shawinigan Falls, comme les employés des pouvoirs électriques de Shipshaw, de Chute--Caron et de l'Ile-Maligne, ainsi que les employés du Chemin de Fer Alma-Jonquière et Roberval-Saguenay, sans oublier les débardeurs de la Baie des Ha! Ha espèrent que leur demande sera bien accueillie par l'Aluminium Company, tant pour les conventions qui doivent se renouveler sous peu, que pour celles qui le seront au mois d'octobre et celles qui viennent de l'être. L'augmentation du coût de la vie est générale et considérable, les augmentations de salaires doivent donc être générales et en proportion avec l'augmentation du coût de la vie. Tous les employés des filiales de l'Aluminium sont syndiqués dans une proportion de 90%. Il n'y a que le Syndicat d'Arvida qui est un peu faible, mais une vigoureuse campagne de recrutement a commencé de donner des résultats tangibles et prometteurs.

Elections des locaux

Les locaux du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida ont commencé leurs élections. Le local de Jonquière a tenu les siennes le lundi 19 mai, et voici le résultat de l'élection : président, M. Marcel Laliberté; vice-président, M. Gérard Tremblay; secrétaire-archiviste, M. Sylvio Lalancette; secrétaire-trésorier, M. Conrad Gilbert; commissaire-ordonnateur, M: Adgéric Tremblay. Le local de Chicoutimi-Centre a tenu ses élections mardi le 20 mai, et les officiers élus sont les suivants : président, M. Roland Ouellet; vice-président, M. Chs-Eugène Bittner; secrétaire-archiviste, M. J.-L. Larouche; secrétaire-trésorier, M. Jean-Paul Gagnon; commissaire-ordonnateur, M. Horace Tremblay. Dans ces deux locaux, l'enthousiasme est à son plus haut niveau et les officiers élus sont bien décidés à rendre leur local plus vivant que jamais. Dans les autres locaux, les élections auront lieu sous peu.

Du nouveau dans les Magasins de Détail

Il semble bien que ces jours-ci, les demandes officielles de modifications du décret qui couvre tous les employés de Magasin de Détail de Chicoutimi seront envoyées conjointement par l'Association Professionnelle des Marchands détaillants et le Syndicat National des Employés de Magasin de Détail, section masculine et section féminine. Les principaux changements convenus sont les suivants: fermeture à 9 heures le samedi soir et les veilles de fêtes, toute l'année, ouverture le soir les 4 jours qui précèdent Noël, c'est-à-dire, les 4 jours où les magasins devraient fermer à 6 heures, congé le lundi de travail les soirs qui précèdent de Pâques toute la journée. Pas la veille du jour de l'An. A la clause des salaires, il y a une augmentation de $1.50 par semaine pour les employés qui ont 6 mois de service, ainsi que ceux qui ont 2 ans et 3 ans de service, et une augmentation de 75 cents par semaine pour ceux qui ont 4 ans de service. Quant aux autres, l'échelle des salaires ne change pas. Le grand nouveau des modifications est donc la fermeture à 9 heures le samedi et la veille des fêtes toute l'année et le congé le lundi de Pâques.

Autobus Côte de la Réserve

La Compagnie d'Autobus 500, à la demande du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida, envoye maintenant tous les matins, un peu avant 7 heures un autobus en haut de la Côte de la Réserve, pour transporter à Arvida les ouvriers qui travaillent à l'Usine d'Aluminium. Le Syndicat et les ouvriers apprécient hautement la bonne coopération de la Compagnie d'Autobus 500 de s'être rendue à la demande justifiée des ouvriers et de leur donner un service qui rend le transport plus facile et plus agréable.

Deuxième rencontre des Marchands et des Commis

L'Association Professionn e l l e des Marchands détaillants de Chicoutimi a rencontré, pour la deuième fois, les représentants négociateurs du Syndicat National des Employés de Magasins de Détail de Chicoutimi, section masculine et section féminine. La première séance de négociation avait eu lieu le 7 mai.

Les marchands détaillants ont étudié les propositions soumises par le Syndicat et ils ont exposé aux employés de magasins, les contre - propositions des marchands détaillants.

Edouard a commencé ce matin!

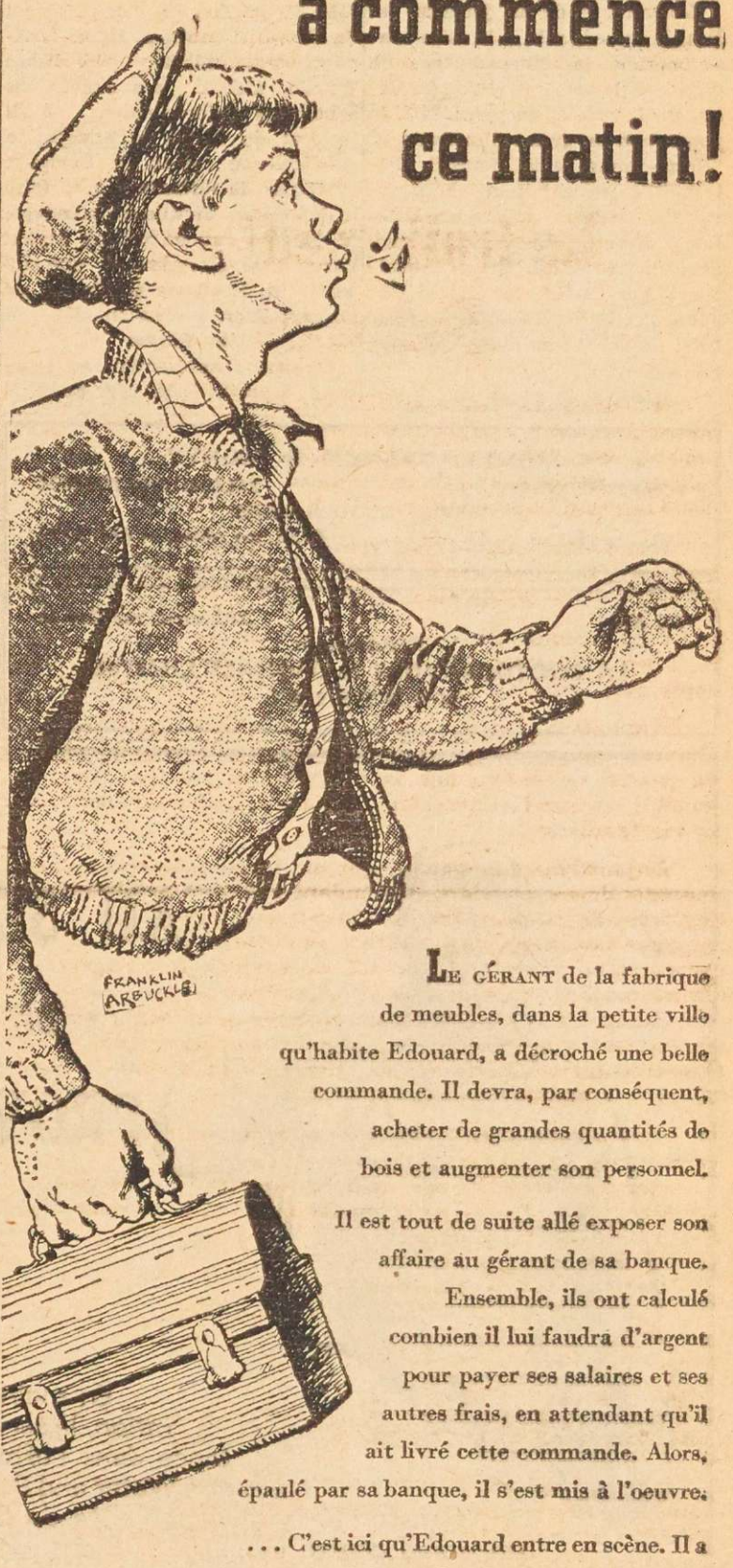

Le gérant de la fabrique de meubles, dans la petite ville qu'habite Edouard, a décroché une belle commande. Il devra, par conséquent, acheter de grandes quantités de bois et augmenter son personnel.

Il est tout de suite allé exposer son affaire au gérant de sa banque. Ensemble, ils ont calculé combien il lui faudra d'argent pour payer ses salaires et ses autres frais, en attendant qu'il ait livré cette commande. Alors, épaulé par sa banque, il s'est mis à l'oeuvre.

... C'est ici qu'Edouard entre en scène. Il a trouvé un emploi en même temps que l'occasion d'apprendre un métier. Le voici qui rentre chez lui, sa journée faite. Il a hâte de dire à ses bons parents combien il aime sa nouvelle place.

COMMANDITÉ PAR VOTRE BANQUE

Succès d'une journée d'étude à Joliette

Cette année, la sixième journée syndicale a été un succès sans précédent. 22 syndicats y participaient, représentant quelque 2,000 ouvriers. De ce nombre, 6 syndicats avaient été fondés au cours de l'année et pouvaient déjà montrer des résultats très intéressants malgré, dans certains cas, des difficultés très grandes. Les autorités religieuses et civiles du diocèse, du comté et de la ville ont voulu participer à ces fêtes et montrer leur entière sympathie au mouvement syndical catholique et national. De nombreux patrons aussi se sont fait un devoir d'être au milieu de leurs employés ce jour-là pour pouvoir mieux les assurer de leur support.

Le samedi soir

L'ouverture de la journée eut lieu, le samedi soir, à la salle académique du Séminaire, par un grand ralliement ouvrier. Au début de la soirée, on présenta à la population un grand film français: "Notre-Dame de la Mouise". Cette veillée présentait un choix varié d'amateurs tels que: Mlles Lucie Brault, Lucienne Arcand, Rita Arcand; MM. Benoit Lavallée, Edgar St-Georges, Henri Gagnon; l'orchestre Léveillée et Mme Blanche Salvail au piano d'accompagnement.

Le clou de la soirée fut cependant le débat oratoire tenu par MM. Henri Thouin, vice-président du Conseil Central et Henri Savignac, organisateur. M. Henri Thouin, malgré ses convictions syndicales inébranlables, se fit l'avocat du diable et attaqua le syndicalisme dont M. Savignac n'eut pas de difficultés à se faire le défenseur. Inutile d'ajouter que M. Thouin s'avoua vaincu devant l'avalanche d'arguments que lui servit M. Savignac en faveur de l'organisation professionnelle.

Au Forum

Dimanche après-midi, au sous-sol de la cathédrale, Mgr Edouard Jetté, v.g., dirigea le forum public qui portait sur le problème du communisme. On présenta à l'assistance, nombreuse malgré la pluie, une série d'objections à résoudre.

En résumé, on en arriva à établir que c'est la mauvaise répartition des richesses qui facilite l'entrée du communisme dans la classe laborieuse. On établit la thèse de la propriété privée selon la doctrine sociale de l'Eglise, contre le communisme. On prouva enfin que le communisme s'oppose à toute religion, parce qu'il est une religion lui-même, la religion de la matière.

Parmi l'assistance composée des représentants de toutes les classes et de tous les groupements, on remarquait Sir Mathias Tellier et Son Honneur le maire, Dr G.-E. Laporte, accompagné de MM. les échevins Adrien Ducharme et Elzéar Martel.

Au banquet

Dimanche soir, au Château Windsor, on clôtura cette brillante journée syndicale par un grand banquet sous la présidence d'honneur de Son Exc. Mgr J.-A. Papineau et de Son Honneur le maire Dr G.-E. Laporte. M. Wilfrid Lavallée, président actif du Conseil Central, les accompagnait. Il y avait aussi à la table d'honneur : Madame la mairesse, Mtre G.-E. Lapalme, député au fédéral, M. Gérard Picard, président général de la C. T. C. C., M. G.-E. Turcotte, gérant de la Coopérative de Tabac de St-Jacques, M. l'abbé Henri Pichette, directeur diocésain de l'Action Sociale et aumônier général des syndicats catholiques du diocèse de Joliette; M. le chanoine W. Caillé, directeur diocésain de l'Action Catholique; le R. P. Dumontier, curé du Christ-Roi; MM. Henri Thouin et Antonio Granger, respectivement premier et deuxième vice-président du Conseil Central; Henri Savignac, organisateur du Conseil Central, et Fernand Jolicoeur, chef du Secrétariat de l'Action Sociale et secrétaire-trésorier du Conseil Central.

MONTY, GAGNON & MONTY
POMPES FUNEBRES SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES
1926, rue Plessis — FA 3537 4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984 282 ouest, rue Ontario
Hommages de
LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE
MONTREAL

L'impôt sur le revenu

Voici, à titre d'information, les nouveaux taux d'impôt sur le revenu pour les quatre groupes de salariés suivants : Célibataire, marié sans enfant, marié avec deux enfants.

CELIBATAIRE SANS DEPENDANT

Revenu $	Taux actuel 1947 $	Nouveau taux 1948 $	Rabais du taux actuel %	Nouveau taux 6 mois 1947 $	Rabais du taux présent %
750	—	—	—	—	—
800	11	5	54	8	27
900	33	16	51	25	25
1,000	55	29	47	42	24
1,200	105	61	42	83	21
1,500	180	120	33	150	17
1,800	257	180	30	218	15
2,000	313	220	30	266	15
2,250	383	270	29	326	15
2,500	453	320	29	386	15
2,750	523	370	29	446	15
3,000	593	420	29	506	15
3,500	740	520	29	630	15
4,000	895	620	29	758	15
5,000	1,205	835	29	1,020	15
7,500	2,058	1,465	29	1,761	15
10,000	3,038	2,253	26	2,645	13
20,000	7,900	6,515	17	7,208	9
30,000	13,400	11,728	12	12,564	6
50,000	26,091	23,456	10	24,733	5
75,000	43,516	39,418	9	41,467	5
100,000	62,016	56,631	8	59,323	4
200,000	143,441	133,056	7	138,248	4

MARIE SANS ENFANT

Revenu $	Taux actuel 1947 $	Nouveau taux 1948 $	Rabais du taux actuel %	Nouveau taux 6 mois 1947 $	Rabais du taux présent %
1,500	—	—	—	—	—
1,600	22	10	54	16	27
1,800	68	36	47	52	24
2,000	118	70	41	94	20
2,250	180	120	33	150	17
2,500	243	170	30	206	15
2,750	313	220	30	266	15
3,000	383	270	29	326	15
3,500	523	370	29	446	15
4,000	663	470	29	566	15
5,000	973	670	29	821	15
7,500	1,793	1,260	29	1,526	15
10,000	2,723	1,990	27	2,356	13
20,000	7,488	6,140	18	6,814	9
30,000	12,988	11,315	13	12,151	6
50,000	25,641	23,043	10	24,342	5
75,000	42,991	38,968	9	40,975	5
100,000	61,491	56,143	8	58,817	4
200,000	142,841	132,493	7	137,667	4

MARIE AVEC DEUX ENFANTS D'AGE A RECEVOIR ALLOCATIONS FAMILIALES

Revenu $	Taux actuel 1947 $	Nouveau taux 1948 $	Rabais du taux actuel %	Nouveau taux 6 mois 1947 $	Rabais du taux présent %
1,700	—	—	—	—	—
1,800	22	10	54	16	27
2,000	68	36	47	52	24
2,250	130	80	38	105	19
2,500	193	130	33	161	17
2,750	257	180	30	218	15
3,000	327	230	30	278	15
3,500	467	330	30	398	15
4,000	607	430	30	518	15
5,000	911	630	30	770	15
7,500	1,725	1,208	30	1,466	15
10,000	2,647	1,930	27	2,228	14
20,000	7,378	6,040	18	6,709	9
30,000	12,878	11,205	13	12,941	6
50,000	25,521	22,933	10	24,227	5
75,000	42,991	38,968	9	40,979	5
100,000	61,351	56,013	8	58,682	4
200,000	142,681	132,343	7	137,512	4

Chez les gantiers

Le secrétaire du Syndicat des Gantiers de St-Tite, dans le comté de Laviolette, vient d'informer la Fédération des Gantiers du résultat des élections des officiers pour un nouveau terme d'office. M. Jean-Marie Massicotte a été élu président du Syndicat. MM. Jean-Louis Dessureault et Jean-Marie Veaugeois, sont respectivement premier et second vice-présidents; Paul Naud a été élu secrétaire-archiviste et Benoit St-Cyr, secrétaire-trésorier. M. Roméo Brûlé est sentinelle. Les trois directeurs sont: MM. Robert Perron, Donat Trottier et Charles Naud.

AU SERVICE DE LA PROVINCE

En moins d'une génération, le service et la constance dans l'effort de la Shawinigan Water and Power Company ont transformé la sauvage vallée du St-Maurice en un grand centre industriel. Richement industrialisée, la vallée du St-Maurice contribue aujourd'hui fortement au bien-être économique de toute la province.

La province de Québec, et particulièrement les régions agricoles desservies par la "Shawinigan", obtiennent généralement les services et les avantages de l'électricité à meilleur compte que tout autre district comparable, au Canada.

La "Shawinigan" sert donc vraiment les citoyens et la province de Québec.

TRANSPORT • CONSTRUCTION • GENIE CIVIL
The Shawinigan WATER & POWER CO
ELECTRICITE PRODUITS CHIMIQUES
SHAWINIGAN CHEMICALS LIMITED QUEBEC POWER COMPANY
Filiales et subsidiaires

CYRILLE ROBITAILLE
est
L'ENDROIT TOUT DESIGNE A QUEBEC
pour
GARNIR VOTRE MAISON
Téléphone: 8167 320, St-Joseph

Nouvelles de Montréal

SYNDICAT DES GANTIERS

Au début d'avril, l'exécutif des Gantiers avait sa réunion mensuelle. M. Lucien Laforest fut choisi pour remplir la fonction de secrétaire-financier-trésorier pour un autre terme. Mademoiselle Jeannette Lauzon, jusqu'ici secrétaire archiviste, a donné sa démission. Pour la remplacer, l'exécutif a élu M. Jean L'Heureux. On annonce que lors de la première assemblée du Conseil de Métiers (section du gant de travail), M. Maurice Rochette fut élu président et Mlle Louise Fournier, secrétaire de cette section. A la section du gant fin, M. Alfred Bouthiller, fut désigné président et B. Jean L'Heureix, secrétaire. L'assemblée générale désignera les membres des divers comités du Syndicat. Il serait question de célébrer le 15e anniversaire; car c'est le 21 septembre 1932 que le Syndicat des Gantiers a été fondé sous la présidence de M. Alfred Charpentier, ex-président général de la C. T. C. C.

SYNDICAT DE LA CHAUSSURE

Ce Syndicat manifeste actuellement beaucoup d'activité. L'organisation progresse de façon satisfaisante, nous affirment MM. Paul Dugas et Raymond Couture, agents d'affaires du Syndicat. On a appris la mort récente de Monsieur Ernest St-Amand, ancien agent d'affaires du Syndicat. Son service eut lieu le 7 avril dernier. La Fédération du Cuir et de la Chaussure a eu sa réunion régulière au milieu du mois d'avril à Montréal. On sait que le président de la Fédération de la Chaussure, M. Alphonse Roberge, sera le délégué de la C. T. C. C. à la Conférence Internationale du Travail qui se réunira à Genève en juin prochain.

Syndicat des Pâtes Alimentaires

M. René Rocque, agent d'affaires du Syndicat des Pâtes Alimentaires, nous apprend qu'à la fin de mars un contrat de travail a été signé à la compagnie Sorrento Macaroni. Tous les employés de cet téablissement font partie du syndicat des Pâtes Alimentaires de Montréal. Ce syndicat a été fondé au début de cette année. M. Bernard Isabelle en est le président. Les employés ont obtenu une augmentation de salaire substantielle et de meilleures conditions de travail.

Syndicat du Bas Façonné

La Comimssion des Relations Ouvrières a récemment ordonné une nouvelle enquête dans le cas du syndicat du Bas Façonné et Circulaire de Marvyn. M. René Rocque est l'agent d'affaires de ce Cyndicat et M. Noël Godin en est le président. Le Syndicat, fondé il y a quelques mois seulement, a bon espoir d'obtenir cette fois le certificat de reconnaissance syndicale nécessaire. A la négociation d'un contrat de travail avec la compagnie Grover.

CHEZ LES BRIQUETEURS-MAÇONS

Le 11 avril dernier, l'Association Nationale des Briqueteurs et Maçons de Montréal, tenait ses élections annuelles sous la présidence de Monsieur Osias Filion, président de la Fédération Nationale du Bâtiment et vice-président de la C. T. C. C. Le secrétaire d'élection était Monsieur O. Douville. Après quatre années de magnifique travail, Monsieur Arthur Pomerleau, ancien président, s'est retiré. Le scrutin a donné comme résultat : président, M. Antonio Plamondon; 1er vice-prés. M. Laurent Molini; 2e vice-prés. Camille Boisclair (réélu); secrétaire-archiviste, M. Albert Legault (réélu); secrétaire financier, M. André Lachance (réélu); secrétaire-trésorier, M. Edouard Berthiaume, (réélu); sentinelle, M. Adrien Dusablond.

Les charges de secrétaire-correspondant et d'agent d'affaires ont été confiées pour la huitième fois consécutive à M. Horace Laverdure. Le Comité de régie se compose comme suit: MM. F.-X. Robillard, O. Douville, F. Biron. A cette même assemblée, les membres ont voté à l'unanimité une augmentation de la cotisation de 25c par mois.

Association des Employés d'Hôpitaux

D'après la constitution de l'Association des Employés d'Hôpitaux, les élections dans les diverses sections doivent se faire au cours du mois de mai. M. René Gravel, organisateur de l'Association, nous informe des résultats suivants pour les hôpitaux : Sacré-Coeur de Cartierville : Léopold Brisson, président; Mlle Leslie Charbonneau, vice-présidente; Gratien Leblanc, secrétaire; Arthur Labrecque et Irène Beauchêne, directeurs; Sainte-Jeanne d'Arc : Gérard Pouliot, président; Simonne Langlois, vice-présidente; Emilien Lapierre, secrétaire; Pasteur : Blanche Lafrance, présidente; Joseph Côté, vice-président; Jeannette Lefrenière, secrétaire; St-Joseph de Lachine : Aurélien Richard, président; Mary Legault, vice-présidente; Aline Ladouceur, secrétaire. Notre-Dame : Charles Guy, président ; Philippe Thibault, vice-président; Pauline Coallier, secrétaire; Régina Godin et Benoit Morency, directeurs. St-Jean de Dieu et Ste-Thérèse : Charles Forget, président; Alexina Pellerin, vice-présidente; Claude Richard, secrétaire; Joseph Plourde, René Caty, Philippe Thériault et Madame Labossière, directeurs. Christ-Roi de Verdun : Albert Deschênes, président; Marjanne Major, vice-présidente; Jeannine Ranzeau, secrétaire. Les élections des officiers dans les autres sections se feront d'ici la fin du mois. Le Comité exécutif de l'Association sera désigné par l'assemblée du Conseil général à sa première réunion de juin.

Comité d'organisation

Tous les organisateurs ou agents d'affaires des différents Syndicats de Montréal font partie du Comité d'organisation. Récemment, on a procédé à une élection pour choisir les membres qui constituent le Comité exécutif du Comité d'organisation. M. René Gravel fut élu président; M. Horace Laverdure, vice-président; M. Angelo Forte, secrétaire.

Fête des Plombiers

Chaque année, l'Asosciation des Plombiers et Poseurs d'Appareils de Chauffage donne une soirée. Cette année, la fête eut lieu au Lion d'Or, le 10 mai, sous la présidence de M. Albert Gibeault, président de l'Association. Plusieurs centaines de personnes avaient répondu à l'invitation du Comité d'organisation et la soirée fut un réel succès. Les bénéfices de cette fête sont versés au fonds de propagande de l'Association.

Journée Syndicale à St-Jérôme

Le 4 mai dernier avait lieu, à St-Jérôme une journée syndicale pour les ouvriers de la construction. M. Osias Filion, président de la Fédération du Bâtiment, présida les séances. Les conférenciers furent MM. Alfred Charpentier, ex-président général de la C. T. C. C., J.-B. Delisle, secrétaire de la Fédération du Bâtiment, et J.-Aldéric Gosselin, président du Conseil de Construction de Montréal et agent d'affaires du Syndicat des charpentiers-menuisiers. MM. les abbés Maurice-J. Maher, aumônier des Syndicats Nationaux de Montréal et aumônier de la Fédération du Bâtiment, et Bernard Desjardins, aumônier du Syndicat de St-Jérôme, étaient présents. Il serait question d'activer de plus en plus l'organisation des travailleurs de la construction à St-Jérôme. La Fédération du Bâtiment doit bientôt prendre une importante décision à ce sujet.

Syndicat des Tanneurs

Les employés de la Tannerie Daoust et Lalonde furent récemment appelés à se prononcer par vote sur l'union de leur choix. La plupart, déjà membres du Syndicat depuis longtemps, optèrent pour le Syndicat, contre une organisation du Congrès Canadien du Travail. De ce fait, le Syndicat des Tanneurs obtenait au début de mai, un certificat de reconnaisasnce syndicale. Cette nouvelle fut communiquée par M. A. Beauchemin, président du Syndicat.

Journaliers-Manoeuvres

Par suite du départ de M. Lawrence A. McCall comme organisateur et agent d'affaires du Syndicat des journaliers-manoeuvres, M. Clovis Langlois fut choisi par le Comité exécutif du Conseil de Construction pour remplir cette fonction. M. Paul Lortie est le président du Syndicat des Journaliers. Le 16 mai, il y eut élection des officiers pour un nouveau terme d'office. Nous ne donnerons le compte rendu dans le prochain numéro du "Travail".

Poseurs d'Amiante

M. Camille Périard, organisateur du Syndicat des Plombiers et Poseurs d'Appareils de Chauffage, nous apprend qu'il est à organiser un nouveau syndicat pour les poseurs d'Amiante. Ce syndicat sera probablement connu sous le nom du Syndicat des Mécaniciens en Tuyauterie-Isolation. Quelques assemblées ont déjà eu lieu à l'édifice des Syndicats et bientôt on sera en mesure d'annoncer les noms des membres du comité exécutif.

MINISTERE DU BIEN-ETRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

HONORABLE PAUL SAUVE, ministre. GUSTAVE POISSON, sous-ministre.

L'AVENIR APPARTIENT A CEUX QUI LE PREPARENT

Par l'acquisition de connaissances générales et de la maîtrise d'un métier, la jeunesse se prépare un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours du jour et du soir des

ECOLES D'ARTS ET METIERS

au nombre de sept à Montréal et de 30 dans le reste de la province

30 métiers masculins et féminins enseignés dans des classes et des ateliers pourvus d'un outillage et d'instruments modernes. — Le programme d'études joint la théorie à la pratique afin de donner aux élèves LA SCIENCE ET LA DEXTERITE qui en feront des compétences.

Pour renseignements, s'adresser à la direction générale,

1265, rue St-Denis, Montréal; téléphone: HArbour 6181

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE . . .

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. J. Joubert LIMITÉE

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (sd) Inc.

Dupuis Frères LIMITÉE

Raymond Dupuis, président — A. J. Dugal, v. p. et ger. gén.

865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL

ACME TRADE MARK

- GANTS
- TRICOTS
- CHEMISES
- VETEMENTS DE TRAVAIL
- COSTUMES POUR LE SPORT
- ETC . . . . , ETC . . . .

ACME GLOVE WARKS LIMITED

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

HOMMAGE A LA FEDERATION DU BAS FACONNE ET CIRCULAIRE

Qu'adviendra-t-il de la situation à Louiseville ?

Depuis six mois, l'attention s'est portée sur la petite ville de Louiseville, située à peu près à mi-chemin entre Trois-Rivières et Montréal. La raison en est simple, c'est que Louiseville est une cité industrielle qui fait l'apprentissage du syndicalisme. Il est généralement dur d'implanter des syndicats dans une localité où, auparavant, ils étaient à peu près inconnus. Les patrons ne voient pas cette initiative de leurs ouvriers d'un bon oeil. Aussi font-ils aux organisations une lutte très rude, s'efforçant par tous les moyens dont ils disposent de ruiner le prestige du syndicat et de le détruire.

A Louiseville, ils n'y ont pas réussi. La partie s'avère perdue pour eux. Actuellement, les syndicats tiennent la situation en mains, parce que les ouvriers de cette ville ont compris la nécessité de se grouper, de serrer les rangs.

Il est intéressant de récapituler un peu la situation. Au milieu de l'été passé, on y fonde le syndicat du vêtement à la manufacture de chemises "Empire Shit" dont les frères Béland, deux adversaires irréductibles du syndicalisme catholique, sont les propriétaires. Les négociations traînent en longueur à cause de la mauvaise volonté de ces patrons. Les employeurs en profitent pour donner ici et là quelques augmentations de salaires. Ils dénigrent les officiers de syndicats, les jettent en chômage, méprisent ainsi leur famille, parce qu'ils ont eu le cran de prendre leurs responsabilités. L'arbitrage suit qui ne donne pas en tous points justice aux ouvriers.

Un peu plus tard, en décembre, s'établit un syndicat du textile à l'Associated Textile, filiale canadienne d'un puissant trust américain. Là encore le syndicat se voit obligé de recourir à l'arbitrage, qui vient de se terminer.

Inutile de dire que dans ce milieu, que le syndicalisme avait à peine touché, les salaires étaient extrêmement bas ne laissant aux travailleurs qu'une maigre pitance avec laquelle ils pouvaient à peine s'empêcher de mourir. De plus, les conditions de travail laissaient beaucoup à désirer.

Il est évident que la situation des ouvriers de Louiseville, tant à l'Empire Shirt qu'à l'Associated Textile, méritent la sympathie et l'appui de tous les syndiqués de la province. C'est pourquoi, en ce moment, les yeux se tournent de ce côté avec attention.

Dernièrement plusieurs assemblées furent tenues dans cette cité industrielle à laquelle participèrent Jean Marchand, conseiller technique de la C.T.C.C., Angelo Forte, vice-président de la Fédération du Vêtement, Roland Lemire, secrétaire du Conseil central des Syndicats catholiques des Trois-Rivières, le R. Père J. Cousineau, jésuite, de Montréal.

L'arbitrage du textile vient de se terminer. Il s'est poursuivi dans une atmosphère plus calme que celui de l'Empire Shirt. Au cours d'une assemblée récente, M. Forte a déclaré que le congédiement de M. Arthur Ricard consacre une injustice monstrueuse: "Ce qui est fort, dit-il, c'est que le tribunal n'a rien trouvé de répréhensible dans la conduite du président Ricard. C'est un homme d'expérience, connaissant son métier, travaillant au service du même employeur depuis treize ans, mais qui a eu l'unique tort d'accepter la présidence d'un syndicat et de travailler, bien honnêtement et légalement d'ailleurs, à l'accomplissement de fins syndicales."

Beaucoup de démarches sont faites présentement en vue de régler à l'amiable ce différend et d'empêcher la grève. Une rencontre doit avoir lieu devant le ministère du Travail en vue de tenter une dernière chance de régler le conflit sans qu'il y ait de grève.

Un organisme qui a rendu d'inappréciables services aux ouvriers. — C'est un fait à noter que cette fédération groupe au delà de 90% des travailleurs dans l'industrie du bas façonné. — Une fédération, qui, par son agent d'affaires, fournit tous les renseignements nécessaires aux intéressés. La fédération du bas façonné a établi dans cette industrie un régime d'harmonie entre patrons et ouvriers. Vers l'établissement d'un décret général qui stabilisera les rapports sociaux et économique. — Le travail de son président, M. Roméo Vallée.

La Fédération Nationale des Employés du Bas Façonné et Circulaire, Inc., est une jeune

fédération au sein de la C.T.C.C. Elle n'existe que depuis quatre ans. En effet, c'est à Drummondville, le 9 octobre 1943, que furent jetées les bases de ce nouvel organisme. Les trois syndicats fondateurs furent le Syndicat Catholique du Bas Façonné de Saint-Jean, l'Association des Employés de la Butterfly, de Drummondville et le Syndicat des Employés de la Sheer Silk, de Sherbrooke.

La première année, les officiers firent porter leurs efforts sur le recrutement. Encouragés par les précieux conseils des aumôniers, ses officiers firent un travail de propagande et d'organisation qui eut des résultats rapides et des plus encourageants.

Au cours de l'année qui suivit sa fondation, la Fédération a plus que doublé ses effectifs. Elle s'affilia, en janvier 1944, le Syndicat des Employés de la Tricoterie Somerset, de Plessisville; en février, le Syndicat des Employés du Bas de la Weldrest, de Farnham; en mai, l'Association des Employés de la Canadian Silk Products, Inc. Sherbrooke et l'Association Provinciale des Mécaniciens de l'Industrie du Bas Façonné et Circulaire.

C'est donc dire qu'au deuxième Congrès, tenu en août 1944, à Sherbrooke, la Fédération comptait déjà sept syndicats groupant environ mille deux cents membres.

Les officiers élus à ce troisième Congrès, stimulés par les résultats obtenus, promirent de ne rien négliger pour mener à bonne fin le travail commencé. Et durant la deuxième année de son existence, la Fédération continua de progresser à pas de géant. En janvier 1945, elle s'affilia le Syndicat des Employés de la Nordic, de Granby et le Syndicat des Employés de la Gotham, de St-Hyacinthe, et, en mai, l'Association des Employés de la National Hosiery, de Richmond et l'Association des Employés de la Kayser, de Sherbrooke.

Lors de son troisième Congrès tenu au mois d'août 1945, la Fédération comptait dix syndicats affiliés comptant des effectifs de quelque deux mille cinq cents membres.

Au quatrième Congrès tenu au mois de juin 1946, à St-Hyacinthe un autre Syndicat organisé dans l'industrie du bas Circulaire s'affiliait à la Fédération. C'était le Syndicat des Employés de la Nicolet Knitting, de Nicolet. Au mois de juillet 1946 le Syndicat National des Employés du Bas Façonné et Circulaire, de Marvyn Hosiery Mill, de Montréal s'affilia à la Fédération.

Actuellement, la Fédération groupe environ 90 p.c. des ouvriers du bas façonné de la province et 9 Syndicats dans cette industrie sont reconnus par la Commission de Relations ouvrières.

Malgré ce travail d'organisation intense de la part des officiers, les problèmes immédiats n'ont pas été négligés. La Fédération a à son crédit plusieurs réalisations qui ont été très avantageuses pour ses membres. Par ses officiers et son comité d'Information, elle a grandement aidé les syndicats qui ont négocié et signé des conventions particulières. Ces conventions ont fait bénéficier les ouvriers de plusieurs avantages très marqués tels que : augmentations de salaires allant jusqu'à 40 p.c. en certains endroits, 15 jours de vacances payés après cinq ans de service, clause de retenue et de sécurité syndicale, clause de séniorité, moyenne garantie, heures d'ouvrage moins longues avec même salaire, etc.

Les Syndicats qui ont signé un contrat particulier avec leur employeur sont les suivants : St-Johns Silks, de St-Jean; Canadian Sik, de Sherbrooke, Weldrest, de Farnham, Nordic, de Granby, Nicolet Knitting, de Nicolet, Somerset, de Plessisville, Sheer Silk, de Sherbrooke, Gotham, de St-Hyacinthe, Butterfly, de Drummondville, National Hosiery, de Richmond.

Avant l'existence de la Fédération, les différents centres ignoraient les conditions de travail dans les établissements similaires. Celle-ci n'a rien ménagé pour se procurer tous les renseignements concernant les salaires gagnés dans chaque établissement, les heures d'ouvrage, la classification des opérations... et., afin d'être en mesure de renseigner les syndicats sur toutes les conditions de l'nndustrie en vue de leurs négociations. Aujourd'hui ces renseignements peuvent être obtenus sur demande, et la Fédération met son agent d'affaires à la disposition des syndicats pour les conseiller et les diriger dans toutes leurs démarches tant auprès des employeurs que des organismes gouvernementaux.

En plus d'avoir contribué à faire passer des conventions particulières, les officiers de la Fédération ont préparé un projet de convention avec extention juridique, et ce projet a été étudié par les délégués de chaque syndicat au Congrès de 1946.

Comme la Fédération a actuellement une prépondérance très marquée dans l'industrie du bas façonné, les officiers ont l'espérance que, dans un avenir rapproché, les conditions de travail de cette branche de l'industrie seront régies par un décret pour le plus grand bien des employeurs et des employés.

Le fait éclate désormais au grand jour ! Notre Fédération prend figure d'institution permanente et vigoureuse, capable de représenter et de protéger nos ouvriers incomparablement mieux que toute organisation neutre et étrangère. Nous n'avons ménagé, devant obstacles et épreuves, ni le temps, ni l'argent, ni le travail, ni les sacrifices de toutes sortes. Aussi pouvons-nous être fiers d'être aujourd'hui groupés en une Fédération solide comme le roc, assurée d'une vie aussi longue que les compagnies elles-mêmes, destinée par son esprit constructif et pratique, à gagner, non seulement l'adhésion complète de tous les ouvriers intelligents, mais encore le respect, l'amitié et la sincère collaboration du patronat.

Comme nous venons de l'entrevoir, notre travail, nos efforts vers un régime économique juste et stable montrent déjà, après quatre ans, les résultats les plus encourageants.

Nous adressons un témoignage sincère de gratitude et d'estime aux patrons qui nous ont prouvé à date leur sympathie et apporté leur collaboration dans l'édification d'une juste paix industrielle.

Le jour n'est pas loin, nous n'en doutons pas, où tous les autres employeurs faisant honneur à leurs responsabilités sociales, imiteront ce geste, suivant ainsi l'entreprise privée.

Nous demandons instamment à tous les travailleurs du bas façonné et circulaire qui ne font pas encore partie de notre organisation, de se joindre à notre mouvement afin de protéger efficacement leurs intérêts professionnels, intellectuels et moraux. Pour tous renseignements au sujet de la Fédération, veuillez vous adresser à l'organisateur et agent d'affaires aux endroits suivants :

M. Roméo Vallée, président.
Bureau : 29a
Bureau :
29, rue Gordon. Tél : 587
Résidence :
252, rue Short. Tél.: 281OR
Sherbrooke, Qué.

Compliments de

Gotham Hosiery Company of Canada Limited

ST-HYACINTHE, QUEBEC,
CANADA

GOTHAM GOLD STRIPE

Compliments de

SHEER SILK

Hosiery Mills Ltd

manufacturier de bas entièrement façonnés, en Nylon et Rayon, pour dames.

SHERBROOKE QUE.

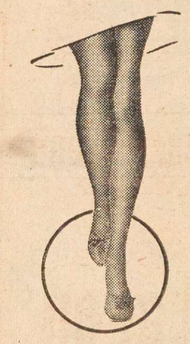

LA joie d'une femme est à son comble lorsqu'elle peut se procurer des bas de nylon Orient*.

Ces bas légers, exta-fins sont le complément rêvé d'une chic toilette printanière.

BAS de NYLON ORIENT*

* Marque de fabrique: C. S. P. Ltd

Beauti-Stein*

LES PLUS BEAUX BAS DE L'UNIVERS

Compliments de

JULIUS KAYSER & CO. LIMITED

P.O. Box 736 Sherbrooke

Avec les compliments de

La Tricoterie Somerset, Ltée

PLESSISVILLE
QUE.

Avec les compliments de la

National Hosiery Mill Ltd

Hamilton, Ont. Richmond, Qué.

Hommages à la

Fédération Nationale du Bas Façonné et Circulaire

de la province de Québec

et

Meilleurs Voeux de Succès pour l'avenir

Dufresne & Mc-Lagan

Associates Reg'd.

SHERBROOKE QUE.

Belles manifestations syndicales à Plessisville

Les travailleurs syndiqués de Plessisville avaient le bonheur de célébrer dimanche, 18 mai, le cinquième anniversaire de la fondation de leurs Syndicats Catholiques. Cette célébration, organisée par le Conseil local des Syndicats, nous amena plusieurs visiteurs de marque: Monsieur l'abbé A. Ouellet, aviseur moral du Conseil général des Syndicats Catholique de Québec; Monsieur l'abbé H. Masson, aviseur moral actuel de la Fédération de l'Industrie minière et ancien aviseur moral de nos Syndicats; Monsieur l'abbé P. Laberge, étudiant à la Faculté des Siences sociales de Québec; Messieurs André Roy, secrtéaire général de la C. T. C. C.; L. Morency et W. Chevalier, respectivement président et trésorier du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec, accompagnés de leurs épouses et Monsieur et Madame Chs. Desroches, également de Québec.

Monsieur l'abbé Laberge prononça le sermon aux trois messes du matin. Il prouva clairement que le syndicalisme est nécessaire, en raison des circonstances actuelles. Puis Monsieur l'abbé nous démontra qu'il nous faut tourner les yeux vers le syndicalisme catholique si nous voulons que notre société ne connaisse pas de révolution communiste.

Le soir, bon nombre de syndiqués et de non syndiqués se rendirent à l'hôtel de ville pour assister à la réunion populaire. M. l'abbé A. Boulet, MM. les abbés J.-M. Ruel et G. Gariépy, respectivement curé et vicaires de Plessisville, avaient accepté de prendre part à cette manifestation, de même que Messieurs T. Fortier, maire de Plessisville et G. Côté, futur maire de la localité (qui devait être assermenté le lendemain). Etaient également présents tous les visiteurs ci-haut nommés dont quelques-uns prononcèrent des discours.

Au début de la soirée, M. L. Hardy, agent d'affaires des Syndicats de Plessisville, souhaita la bienvenue à tous. Il félicita tous ceux qui s'étaient rendus à l'hôtel de ville. Puis il remercia, au nom du Conseil des syndicats, les ex-officiers, les officiers actuels, les organisateurs syndicaux et tous ceux qui sont membres des Syndicats du beau travail accompli jusqu'à date. Et, comme pour prouver la valeur de ce travail, il fit le résumé des activités de chacun des Syndicats locaux, de leur fondation à nos jours (1942-47). Ensuite ce fut la présentation des orateurs.

André Roy

Monsieur le secrétaire général de la C. T. C. C. s'en tint à deux points principaux: la nécessité du syndicalisme et du syndicalisme catholique. Les profits abusifs réalisés par les compagnies, les abus du capitalisme en général, l'impossibilité pour l'ouvrier de vivre avec un salaire autre que le salaire familial qui lui est dû créent, avec d'autres facteurs, la nécessité morale du syndicalisme. Et la nécessité de rendre l'ouvrier propriétaire si l'on veut empêcher que notre société soit bouleversée, par le communisme doit nous convaincre de la nécessité du syndicalisme catholique qui lui, contrairement au syndicalisme révolutionnaire, veut garder telle quelle notre civilisation chrétienne et les valeurs qu'elle a apportées au monde.

Lauréat Morency

Monsieur le président du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec voulut démontrer aux syndiqués qu'il y a pour eux un devoir de demeurer membres de leur syndicat s'ils veulent maintenir les gains réalisés jusqu'ici et améliorer davantage leurs conditions de travail. Les luttes ne sont pas finies; nous devons travailler à réaliser l'union de tous les travailleurs, faire du recrutement, demander aux gouvernements des lois plus favorables encore aux travailleurs; nous devons nous dévouer corps et âme à la cause syndicale qui seule peut nous donner satisfaction quant au travail à l'usine. Monsieur Morency précise enfin que nos Syndicats Catholiques sont tout différents des unions neutres ou communistes mais que trop de bons catholiques ne font pas cette distinction, malheureusement pour notre cause.

L'abbé Ouell

Monsieur l'aviseur moral des Syndicats Catholiques de Québec précise tout d'abord que, si Plessisville n'avait pas fondé ses Syndicats Catholiques en 1942, notre paroisse serait aujourd'hui visitée par des unions neutres étrangères. Monsieur l'abbé insiste sur la formation morale que nos Syndicats veulent donner à l'ouvrier: honnêteté au travail, esprit de justice et de charité, etc.; le travailleur syndiqué doit être un "modèle au travail".

Monsieur l'abbé précise ensuite qu'il comprend pourquoi le syndicalisme n'est pas encore bienvenu dans nos centres et pourquoi on s'oppose à tout syndicalisme, même catholique: la politique, les journaux, les employeurs font le travail de découragement et d'antisyndicalisme. Puis, il ajoute que les pères de famille devraient se faire un devoir de faire entrer leurs fils ou leurs filles dans leur Syndicat si vraiment les parents sont convaincus de la valeur du syndicalisme et des avantages que leur Syndicat leur gagne.

'abbé Mas

Notre ancien aviseur moral se dit heureux de revenir parmi nous. Il est resté tel qu'il était, ardent syndicaliste et ami des Plessisvilliens, ses bons amis. M. l'abbé nous dit que les travailleurs n'auront et n'ont qu'un moyen de se gagner, par leur travail, le logement, le vêtement et la nourriture que tout homme a le droit de posséder (non pas seulement les riches), et ce moyen c'est le syndicalisme. Les travailleurs doivent donc demeurer membres de leur Syndicat catholique et être fiers d'être ouvriers, titre que le Maître n'a pas dédaigné puisqu'Il était lui-même simple ouvrier. Monsieur l'abbé eut un bon mot à l'adresse de la J. O. C., seule capable de redonner à la masse ouvrière les chefs catholiques et chrétiens dont elle a besoin.

Monsieur T. Fortier

Monsieur le Maire est favorable aux Syndicats Catholiques. Il constate les progrès réalisés et en félicite les travailleurs qui ont ainsi réussi à s'assurer un peu du minimum vital qui leur est dû, qui leur est nécessaire et que leur travail doit normalement leur procurer. Il souhaite à son successeur une administration municipale heureuse et la collaboration de tous ses concitoyens.

Monsieur Côté, futur maire, précise qu'il ne parle ce soir que comme syndiqué, non comme maire puisqu'il n'est pas assermenté. En

(Suite à la page 9)

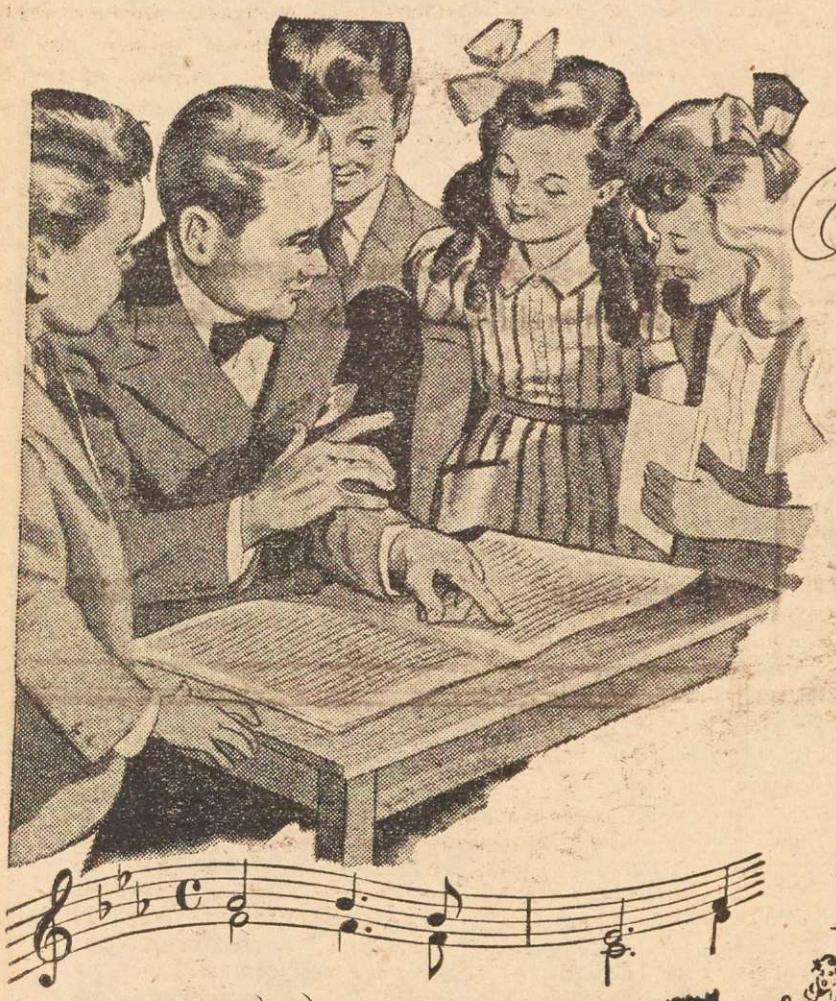

Wilfrid Pelletier

IL A SU INSPIRER UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE MUSICIENS DU QUÉBEC

WILFRID PELLETIER, chef d'orchestre de réputation internationale, vit se réaliser l'un de ses rêves les plus chers lorsque fut fondé, en 1942, le Conservatoire provincial de musique et d'art dramatique—la première école du genre en Amérique du Nord—où les jeunes Canadiens doués pour la musique peuvent maintenant trouver toute la formation nécessaire.

Issu d'une famille de musiciens, Wilfrid Pelletier apprit à bonne heure à jouer du piano et autres instruments. A onze ans, il faisait déjà partie d'un petit orchestre attaché à une patinoire. Prix d'Europe en 1914, il étudia à Paris le piano, l'harmonie, la composition. Après son retour, deux ans plus tard, il fut engagé par la Montreal Opera Company.

En 1917, il entra au Metropolitan de New-York, où il travailla avec les plus grands chefs d'orchestre du monde. Il dirigea des chanteurs célèbres, tels que Caruso, Bori, Farrar, Grace Moore. Devenu premier conducteur en 1932, il dirigea ces fameuses "auditions du Métropolitan" qui permirent de découvrir tant de nouveaux talents.

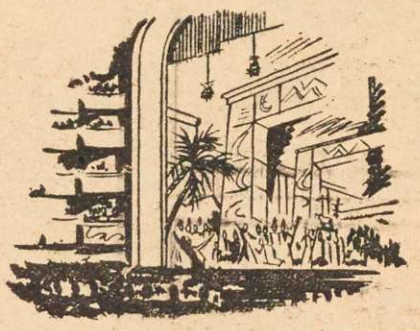

Sur la scène et à la radio, il a dirigé les orchestres les plus renommés des Etats-Unis. A Montréal, il fut l'un des principaux organisateurs des Concerts symphoniques, des Matinées musicales et de la Société des Festivals de Montréal, puis, plus récemment, du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

Par l'encouragement qu'il a sans cesse apporté aux jeunes et par sa collaboration active aux organisations musicales de notre province, Wilfrid Pelletier a contribué à créer de nouvelles et fructueuses carrières pour les jeunes musiciens du Canada.

Dans tous les domaines—arts, sciences, industrie, commerce—on peut aujourd'hui trouver au Canada toutes sortes de carrières pareillement alléchantes. Riche en promesses, le Canada est aussi un pays riche en réalisation pour tous ceux qui ont du talent, de l'énergie et la volonté de réussir.

PUBLIÉ PAR

Molson's

(tiré d'une série d'articles biographiques illustrant la carrière de Canadiens-français bien connus dans le domaine des sciences, des arts ou de l'industrie.)

Organisateur

● M. Sylvain Thibodeau, de Shawinigan-les-Chutes, qui coopère présentement avec M. René Harmégnies, organisateur provincial de la C. T. C. C. L'engagement de M. Thibodeau démontre que notre organisation entend rien ménager pour apporter à plus de salariés possible les bienfaits du syndicalisme catholique.

Gibeault & Duquette
Avocats
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél.: 60, 3, rue Préfontaine

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.

parce qu'ils font leur part.

Elections chez les gantiers à Loretteville

Lors de son assemblée du 30 avril dernier, le syndicat des Gantiers de Loretteville procédait aux élections annuelles. Monsieur Maurice Pleau, président de la Société St-Jean-Baptiste, patron ouvrier et maire de la ville, agissait comme président d'élection.

Monsieur Edmond Durand fut réélu président pour un troisième terme; M. Alphonse Picard, vice-président; M. Omer Renaud, secrétaire-archiviste; M. Léo Renaud, secrétaire-correspondant; Mlle Simonne Genest, secrétaire-financière; M. Jean-Pierre Parent, trésorier; M. Louis Morel, sentinelle et M. Léandre Richard, gardien. Pour la section féminine, Mlle Alexina Gariépy fut élue présidente; Mlle Edith Falardeau, vice-présidente; Mlle Gertrude Gignac, secrétaire-archiviste; Mlle Antoinette Rhéaume, secrétaire-correspondante; Mlles Berthe Sanfaçon, gardiene.

M. l'abbé Gagnon, aumônier du syndicat, fit l'initiation des nouveaux officiers et félicita le syndicat d'avoir eu un patron pour présider les élections, ce qui prouve l'esprit de coopération et de bonne entente qui règne entre les patrons et les ouvriers de Loretteville.

Nouveau syndicat à Shawinigan

Les employés de l'hôpital Ste-Thérèse à Shawinigan, viennent de se former en syndicat, en vue de la défense de leurs intérêts professionnels. Le syndicat a obtenu son incorporation légale du secrétaire de la province qui a en même temps approuvé ses règlements et constitutions. Le syndicat a aussi obtenu sa reconnaissance syndicale de la Commissions des Relations ouvrières comme seul représentant négociateur de tous les employés de l'hôpital Ste-Thérèse, à l'exception des gardes-malades diplômées, aux fins de négocier une convention collective particulière de travail. Les négociations relatives au contrat sont déjà entamées.

Président

● M. Wilfrid Lavallée qui vient d'être choisi comme président du nouveau conseil central de Joliette, officiellement fondé le 12 mai dernier sous la présidence de M. Gérard Picard.

Belles manifestations . . .

(Suite de la page 8)

Monsieur G. Côté

quelques mots bien sentis, Monsieur Côté précise qu'il veut le bien et la continuation de nos Syndicats. Il nous dit les mérites de Monsieur l'abbé Masson qui, lors de son passage ici, a dû surmonter bien des obstacles avant de pouvoir fonder les Syndicats, comme il a dû lutter ferme pour les tenir debout. Monsieur Côté demande à tous les gens de Plessisville de lui accorder leur concours durant les quelques années que durera son administration municipale. Et, pour terminer, il demande les grâces du Ciel sur la localité pour les années à venir.

M. l'abbé A. Boulet

Monsieur l'abbé A. Boulet, curé de la paroisse, nous dit de ne pas oublier les leçons que nous a fournies cette soirée. Nous devons nous attacher à nos Syndicats, nous y intéresser, étudier cette question syndicale et nous occuper de nos affaires. Comparant la vie syndicale à un bâteau, M. le curé nous dit que le bâteau ne voguera sûrement toujours que si les travailleurs savent allier la justice à la charité. Et M. le curé apprend à l'auditoire que Messieurs Fortier et Côté sont des citoyens qui doivent leur formation aux mouvements sociaux de la paroisse, soient la J. O. C. et l'U. C. C., et est fort heureux qu'il en soit ainsi. Ses derniers mots sont pour souhaiter aux Syndicats une longue vie et leur demander de travailler au développement de la municipalité.

Le tirage de la bicyclette ou du $50.00 dollars mis en rafle par les Syndicats a favorisé Mademoiselle Imelda Bergeron (de Plessisville). Toutes nos félicitations.

Le maître de cérémonie, M. L.-L. Hardy, invite Messieurs les visiteurs, les ex-officiers et les officiers actuels des Syndicats, les membres de la fanfare à demeurer dans la salle à la fin de la réunion pour prendre part au goûter qui leur a été préparé.

Et la célébration se termine par des mots de remerciements à l'adresse de tous ceux qui se sont rendus à la soirée, de tous ceux qui ont travaillé à organiser cette fête du cinquième anniversaire et à l'adresse de tous les amis des Syndicats.

On chante "O Canada".

L.-L. Hardy,
agent d'affaires,
C. S. T. P. P.

Journée d'étude des gantiers aux Trois-Rivières

Une journée d'études, la première depuis la fondation de la Fédération, avait lieu, le 18 mai dernier, aux Trois-Rivières, pour les Syndicats affiliés à la Fédération des Gantiers de la province. Les Syndicats de Montréal et Marieville, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Québec, Loretteville, Ste-Anne de la Pérade et St-Tite étaient représentés par leurs délégués. Les séances d'études portèrent sur la "Sécurité syndicale", avec, comme conférencier et modérateur, l'abbé Gérard Dion, de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec, et sur les "Relations ouvrières" avec M. Marius Bergeron, avocat et aviseur technique de la C. T. C. C.

La séance du matin fut présidée par M. Georges St-Pierre, président de la Fédération; celle de l'après-midi le fut par M. Jean L'Heureux.

Au cours de l'après-midi, on montra un film sur le Comités Mixtes de Production et les Accidents du Travail. Quelques explications furent données par M. Lajoie, des Comités Mixtes de production du gouvernement fédéral.

A Ste-Croix

Le syndicat catholique national du Vêtement de Ste-Croix de Lotbinière a tenu ses élections vendredi le 25 avril dernier sous la présidence de M. L. Dorion, organisateur du Conseil général de Québec. Voici le résultat du scrutin : présidente, Mlle Marie-Jeanne Côté; vice-président, M. Gérard Desrochers; secrétaire, Mlle Rita Laroche; assistant-secrétaire, M. Antoine Hamel; trésorière, Mlle Gertrude Corbin; secrétaire financière, Mlle Emilienne Boucher. M. l'abbé Aurèle Quellet, aumônier du Conseil général, donna sa bénédiction aux officiers élus et rappela à l'assemblée la nécessité d'adhérer au syndicalisme catholique et de se grouper en vue d'assurer à la société un ordre social basé sur la doctrine de l'Eglise.

I. NANTEL
BOIS DE SCIAGE
Masonite — Ten-Test — Beaver Board
Coin Papineau et DeMontigny Tél.: Ch. 1300 Montréal.

206, RUE DU PONT TEL.: 4-4641
LA CIE P. X. DROLET QUEBEC
FABRICANTS D'ASCENSEURS
Toute réparation mécanique
Spécialité : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

COMPLIMENTS DE
VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED
Victoriaville, P. Q.

DANIEL JOHNSON
AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY
Edifice Fides
25 est, rue St-Jacques (Montréal 1) Tél.: LA. 9174

Tél.: FR. 0117
HOTEL LAFAYETTE
A.-H. PATENAUDE, prop.
Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.
AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs : la FORMATION et READAPTATION des EX-MILITAIRES et L'APPRENTISSAGE . . . la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL . . . la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE . . . LA GAZETTE du TRAVAIL . . . les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE . . . la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs :

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE et les conseils provinciaux.

Par l'entremise de la COMMISSION DE COLLABORATION EN MATIERE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE, on favorise les Comités ouvriers-patronaux de production.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL, Ministre du Travail
A. MacNAMARA, Sous-ministre du Travail

Si nous le voulons, nous vaincrons

La guerre a procuré beaucoup de travail. A un moment donné, le chômage a presque cessé. Il s'est alors établi entre l'offre et la demande de travail un équilibre qui a permis aux salariés de faire valoir leurs droits et de défendre leur gagne-pain avec un peu plus de vigueur. Les organisations ouvrières en ont aussi profité pour élargir leurs cadres et donner un meilleur support aux travailleurs.

Pendant cette période, les capitalistes firent contre mauvaise fortune bonne figure. Incapables D'AFFAMER LES SALARIES en les forçant à chômer, ils endurèrent leur sort. Aujourd'hui, ils ont décidé de se reprendre.

Partout, la lutte se livre, ardente, dure, impitoyable, contre les unions ouvrières. Dans la province de Québec, nous n'y échappons pas. Certains événements viennent de se produire, auxquels furent intensément mêlés nos syndicats, qui montrent jusqu'à quel point nous nous trouvons engagés dans cette phase de lutte contre le syndicalisme.

Nous ne faisons pas exception. Nous assistons à une campagne générale.

Aux Etats-Unis, par exemple, un groupe de sénateurs et de représentants au Congrès américain semblent s'être donné pou rtâche de juguler les organisations de travailleurs. On cherche, par tous les moyens, à mettre définitivement au ban l'atelier d'union. Au Canada, en Colombie britannique, on est allé jusqu'à passer une loi qui limite sensiblement le droit de grève.

Dans notre province, la chose est aussi apparente. On dirait que nous assistons à un mouvement concerté des capitalistes et de leurs amis bourgeois pour arrêter la marche ascendante du syndicalisme catholique. Rappelos, à ce sujet, quelques faits récents qui démontrent bien le travail intense des agents de la réaction :

1. — La manière dont certaines grandes entreprises traitent leurs ouvriers comme la compagnie Wabasso de Shawinigan qui a mis en branle sa toute-puissance financière pour empêcher, en vain nous l'espérons, ses employés d'adhérer à notre organisation syndicale catholique;

2.—La décision rendue par la Commission de Relations ouvrières dans le différend survenu entre l'Union Protectrice des Travailleurs en chaussures de Québec et l'Association des Manufacturiers de Chaussures, décision qui équivaut presque à rendre impossible toute négociation de conventions collectives particulières dans les industries régies par un décret;

3. — Le vote par l'Assemblée législative du bill 62, qui, en faisant de la Commission municipale un super-tribunal BORGNE pour décider en appel des sentences d'arbitrage dans les litiges entre les municipalités et leurs salariés, rend illusoire pour ainsi dire toute décision des tribunaux d'arbitrage réguliers, tout comme si la mauvaise administration de certaines municipalités devait être à la charge de leurs employés et de leurs familles;

4. — La suppression rapide des divers contrôles de la part du gouvernement fédéral, suppression qui entraîne une hausse démesurée des prix alors que les salaires sont encore insuffisants et qui provoquera vraisemblablement dans quelques mois, à cause de la baisse du pouvoir d'achat de la population, une crise de chômage et de surproduction dont les ouvriers et les cultivateurs seront les victimes impuissantes.

Les capitalistes et les puissances financières, qui ne voient que profits et bénéfices, sans se soucier le moindrement de leurs devoirs de servir l'ensemble de la population, veulent reprendre totalement un contrôle sur l'économie, avilir le labeur humain, mettre le travailleur à leur merci et resserrer autour de lui les liens de l'esclavage, semer enfin la misère au sein des classes salariées.

Pourtant, de toutes parts, on crie au communisme. C'est vrai, le communisme existe et il propage ses idées à vive allure; suffit-il d'apporter pour preuve qu'aux Etats-Unis, il a entrepris de s'attaquer depuis un mois, et avec combien d'astuce et de vigueur, aux organisations syndicales catholiques, comme l'Actu, et au clergé catholique.

Ne devrait-on pas plutôt songer à apporter les réformes de structure qui s'imposent, réformes qui ne peuvent s'appuyer que sur des organisations ouvrières saines mais déterminées à lutter à mort contre le capitalisme condamné à plusieurs reprises par Sa Sainteté Pie XII.

Heureusement que ces attaques ne nous prennent pas par surprise. Nous nous y attendions. L'heure du combat est arrivé. Il faut l'engager avec confiance, sérénité et objectivité.

Il nous sera facile d'avoir le dessus, à condition que nous sachions présenter un front commun.

Ce front commun, nous le formerons en mettant de côté tout ce qui serait de nature à nous diviser, métier contre métier, région contre région, genre de travail contre genre de travail, ouvriers manuels contre travailleurs intellectuels, en nous dàfiant aussi des gens qui chercheront à faire naître entre nous l'esprit de discorde.

La contre-offensive des forces capitalistes est commencée.

Soyons résolument sur la brèche, quoiqu'il puisse nous en coûter. Nous remporterons la victoire finale, parce que nous sommes les dépositaires d'une doctrine de rénovation; la doctrine de l'Eglise.

André ROY.

Négociations fructueuses dans la pulpe et le papier

La Fédération nationale de la Pulpe et du Papier vient de terminer ses négociations avec les plus importantes manufactures de pulpe et de papier de la province de Québec, notamment les compagnies Consolidated Paper, Price Brothers, Donnacona Paper, Brown Corporation, Donnacona Paper, Donohue Brothers, Howard Smith, Canada Paper et Brompton Pulp. Ces négociations apportent aux travailleurs de la pulpe et du papier de substantielles augmentations de salaires, des augmentations qui varient entre 14 et 23 cents de l'heure. En effet, aucun ouvrier de ces entreprises ne recevra des augmentations moindres de 14 cents par heure, tandis que les augmentations, dans certains cas, atteignent la somme de 23 cents par heure, par suite de rajustements dans certaines catégories. Une compagnie, par exemple, la Donnacona Paper, désireuse de montrer combient elle est satisfaite de ses relations avec le syndicat de l'endroit, a accordé une clause de préférence syndicale qui donne deux fêtes d'obligation payées aux seuls membres du syndicat.

Il va de soi que, même si elles furent très sérieuses et corsées parfois, ces négociations se sont faites dans un grand esprit de compréhension et de collaboration entre les parties intéressées.

Voici un résumé des résultats obtenus dans chacun des moulins ci-haut indiqués : Consolidated Paper (Shawinigan, Grand'Mère et Port-Alfred), les augmentations de salaires varient de 14 à 23 cents de l'heure Donohue Brothers (Clermont), les augmentations de salaires varient de 14 à 20 cents de l'heure; Price Brothers (Jonquière, Kénogami, Riverbend) les augmentations varient de 14 à 17 cents de l'heure; Brown Corporation : (La Tuque) les augmentations varient de 14 à 17 cents; Donnacona Paper (Donnacona), les augmentations varient de 14 à 23 cents de l'heure; Howard Smith (Crabtree et Beauharnois), les augmentations sont de 14 cents de l'heure; Canada Paper (Windsor Mills) augmentations de 14 cents de l'heure; Brompton Pulp (East-Angus et Bromptonville), augmentation de 14 cents de l'heure. Dans ces trois dernières industries qui produisent le papier fin, l'augmentation est de 14 cents à cause de la nature de la production.

Plusieurs autres modifications furent aussi apportées aux diverses clauses des contrats, entre autres l'insertion, là où elle n'existait pas encore, d'une clause de retenue syndicale.

Il n'est pas inutile de rappeler que la Fédération a obtenu pour ses ouvriers de la pulpe et du papier, il y a une couple d'années déjà, des vacances payées, soit une semaine de vacances après une année de service et deux semaines après deux années de service. Plusieurs compagnies, en collaboration avec les syndicats ont aussi établi des fonds de pension qui assurent la protection des ouvriers pour leurs vieux jours.

C'est le président de la Fédération, M. Philippe Lessard, qui a conduit les négociations assisté des représentants autorisés de chacun des syndicats.

Intérêts bien surveillés

Il se rencontre encore des employeurs qui ne respectent pas intégralement les contrats collectifs de travail qu'ils ont signés avec leurs employés syndiqués. Dans ces cas-là, nos syndicats se voient obligés d'intervenir, même s'ils préfèreraient que les choses se passent autrement. Ainsi, dernièrement, l'intervention du syndicat a permis à un certain nombre d'employés de la compagnie C.-A. Cayouette, de St-Hyacinthe de recevoir des ajustements de salaires rétroactifs dont la somme se chiffre à $1,107.20. Dans cette affaire, le syndicat a reçu l'appui de Jean Marchand, aviseur technique de la C. T. C. C. Le conciliateur du ministère du Travail, M. Brunet, aussi rendu d'appréciables services.

Ce geste démontre une fois de plus que nos syndicats surveillent leurs intérêts de près.

Guide Syndical

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président, 20, rue Bayard, Québec, Tél.: 2-5808
Alphonse Proulx, sec., 197, des Commissaires, Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés. — Red. Joly, sec.

29, rue Gordon — Tél. : 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés. — Léopold LALIBERTE, sec.

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231 est, rue Demontigny — Montréal

Geo.-Aimé GAGNON, prés. — J.-Ant. Chagnon, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osias FILION, prés. — J.-B, DELISLE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec, Inc.

Ludger FERLAND, prés. — Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés. — **18, rue Caron**

Du côté de Québec

Affiliation

Le Conseil Général de Québec a affilié un nouveau syndicat, lors de son assemblée du 20 mai dernier, à savoir : "Le Syndicat national des travailleurs du papier façonné de Québec, Inc.".

Ce syndicat est également affilié à la Fédération de la Pulpe et du Papier et à la C. T. C. C.

Condoléances

Le Conseil Général a voté une résolution de sympathies à la famille de de M. Georges Bélanger, décédé le 20 mai dernier, menuisier, ancien président et officier du Syndicat des Charpentiers Menuisiers de Québec.

Monsieur Bélanger peut être cité comme modèle; ce fut un fervent syndiqué et un fervent catholique.

Félicitations

Une motion de félicitations a été adoptée à l'endroit de M. Gérard Filion, ancien secrétaire de l'Union Catholique des Cultivateurs, qui assume depuis une couple de mois la charge de directeur-gérant du journal quotidien "Le Devoir".

Le Conseil Général de Québec se devait de féliciter chaleureusement Monsieur Filion qui, dans ses articles au sujet des grèves, prend courageusement la défense du syndicalisme.

Chez les employés de magasins

La convention collective intervenue récemment entre, d'une part, le Syndicat des employés de Magasins de Québec et, d'autre part, l'Association patronale du Commerce et l'Association des Marchands détaillants, a une portée tout particulière, en ce sens qu'elle limite la semaine normale de travail à 49 heures et quart, sans diminution de salaires lorsqu'un établissement a une semaine normale moindre établie par la coutume.

Cette convention comporte aussi la clause de maintien d'affiliation, par laquelle tous les membres du Syndicat, de même que ceux qui le deviendront par la suite, doivent le demeurer pour la durée de la convention, comme condition du maintien de leur emploi.

Chez les quincailliers

L'Association des commis quincailliers de Québec vient de signer une convention collective de travail avec l'Association des Marchands détaillants, section de la quincaillerie et la même convention est en voie d'être signée avec l'Association patronale du Commerce.

Les négociations ont été conduites par M. Lucien Dorion, organisateur du Conseil Général de Québec, et André Roy, secrétaire général de la C. T. C. C.

La nouvelle convention comporte une augmentation de salaires de 10% et une clause d'atelier syndical imparfait.

Négociations en cours

Plusieurs conventions collectives sont au stage des négociations dans la ville de Québec, entre autres chez les boulangers et les pâtissiers, les teinturiers en fourrure, les ouvriers en confection du vêtement de travail à la Gardner Clothing, les métallurgistes des maisons Stanislas Huot et Dominion Machine Shop.

Tout comme dans le cas des conventions signées chez les employés de magasins et les commis-quincailliers, c'est l'organisateur du Conseil Général de Québec, M. Lucien Dorion, qui assume la responsabilité de mener à bonne fin toutes et chacune des négociations ci-dessus.

5e anniversaire de syndicats

Cinq syndicats catholiques de Plessisville célébraient dimanche, le 18 mai, leur 5e anniversaire de fondation.

A cette occasion, une soirée syndicale avait été organisée à laquelle prirent part tous syndiqués et leurs amis.

Parmi les invités l'on remarquait le maire sortant de charge et le nouveau maire, Monsieur Côté, membre du Syndicat de la Fonderie, qui ont adressé la parole.

Les orateurs de cette soirée furent M. André Roy, secrétaire général de la C. T. C. C., Lauréat Morency, président du Conseil Général des Syndicats Catholique de Québec; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier diocésain des Syndicats et M. l'abbé Henri Masson, aumônier fondateur des syndicats de Plessisville.

Monsieur le curé de Plessisville, a également donné de bons conseils aux syndiqués.

Le conseil central de Joliette élit ses officiers

"La doctrine sociale de l'Eglise a fait ses preuves par le syndicalisme catholique", déclarait le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, venu spécialement à Joliette pour présider les élections du nouveau Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux.

C'est le 12 mai dernier, en la salle du Secrétariat des Syndicats, que les ouvriers syndiqués de Joliette procédaient à la transformation de leur Secrétariat en Conseil Central dont la juridiction s'étendra aux quatre comtés de Joliette, Berthier, Montcalm et l'Assomption.

Au moins une cinquantaine de chefs ouvriers représentant une vingtaine de syndicats de la région, qui groupent près de 2,000 ouvriers, étaient présents à cette assemblée et participèrent aux élections du premier bureau de direction du nouveau "Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette, Incorporé".

On profita de la présence de M. Picard pour lui faire présider les élections et expliquer en même temps aux nouveaux élus, toute la charge qui repose maintenant sur leurs épaules.

M. Wilfrid Lavallée, ancien président du Secrétariat, a été élu président du Conseil Central à l'unanimité. On sait que M. Lavallée est aussi président du Syndicat des Employés de la Cie Barrett et marguillier en charge de la nouvelle paroisse joliettaine, Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus. C'est donc un vrai chef ouvrier dont la valeur est reconnue par tout le monde qui présidera aux destinées du Conseil Central.

Les autres élus sont: 1er vice-président: M. Henri Thouin; 2ième vice-président: M. Antonio Granger; secrétaire-trésorier: M. Fernand Jolicoeur; commissaire-ordonnateur : Roger Venne; sergent d'armes: Roland Lavigne; directeurs: Donat Perreault, Félix Contré et C.-A. Arcand.

M. Henri Savignac, directeur-organisateur du Secrétariat, fut engagé immédiatement comme organisateur officiel du Conseil Central. C'est à lui que reviendra en grande partie l'évolution du syndicalisme dans notre région comme la bonne réputation qu'on pourra en avoir à l'étranger. Si on a choisi M. Savignac pour une tâche aussi grande et aussi importante, c'est qu'on reconnait en lui le dévouement et la compétence nécessaires pour assurer le succès à une organisation sur laquelle comptent tous les ouvriers des quatre comtés de la région de Joliette.

M. l'abbé Henri Pichette, aumônier des Syndicats de la région, bénit les nouveaux élus et ajouta quelques mots pour souligner toute l'envergure du mouvement ouvrier qui doit tendre tous ses efforts, non seulement vers la négociation de convention de travail, mais aussi vers l'organisation de toute la vie de l'ouvrier, autant vers l'organisation de ses loisirs que de son travail.

L'esprit d'entreprise

SOURCE D'AVANTAGES . . . DE SÉCURITÉ . . . DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE

Le Canada est né de l'esprit d'entreprise. C'est à lui qu'il doit également son progrès industriel, l'importance de ses échanges commerciaux, sa puissance et son heureux équilibre.

L'avenir du Canada dépend aussi de l'esprit d'entreprise, tel qu'il se réflète dans la bonne gestion des affaires. Aujourd'hui comme toujours, l'entreprise privée contribue essentiellement au progrès du Canada par son courage, sa confiance et son imagination. Grâce à des projets avisés et à une production intelligente . . . à l'amélioration des produits et des services . . . à l'incessante création de nouveaux marchés . . . l'entreprise privée est une source d'avantages, de sécurité et de meilleures conditions de vie pour tous les Canadiens.

"S'appliquer à accroître l'efficacité des opérations afin d'augmenter le rendement et les gages des employés."

— Extrait des Principes de Weston envers les Employés

Weston's

★ BISCUITS "SODA"
★ BISCUITS "English Quality"
★ PAIN et GÂTEAUX

GEORGE WESTON LIMITED · TORONTO, CANADA

Réflexions sur la loi concernant les corporations municipales et leurs salariés

Il y a nombre d'années que les syndicats catholiques reconnaissent la nécessité d'éviter, dans les services publics, tout arrêt de travail qui serait préjudiciable à la collectivité tout entière, mais ils rappellent toujours que le droit de grève est une liberté essentielle et que cette liberté ne saurait être supprimée, sans que toutes les garanties humainement réalisables soient offertes.

Pourquoi, dans les services publics, nos syndicats catholiques acceptent-ils l'arbitrage obligatoire et pourquoi, en dehors des dits services, l'accepteraient-ils, s'ils trouvaient, dans le fonctionnement de cette sorte d'arbitrage, toutes les garanties de compétence professionnelle et de la plus scrupuleuse impartialité? Simplement parce que, dans le premier cas, c'est humain et chrétien de sauvegarder le bien de la communauté et que, dans le second cas, c'est encore humain et chrétien de vouloir terminer un conflit et de prendre les moyens propres d'y mettre fin.

Nature de l'arbitrage :

En effet l'esprit de guerre règne dans le monde du travail et ainsi des conflits naissent entre employeurs et employés. A cet esprit de guerre, il faut substituer un esprit de confiance réciproque. En l'absence de tribunaux proprement professionnels, composés de patrons et d'ouvriers qui citeraient les parties et jugeraient, il y a deux manières de résoudre les conflits sans heurts : ou les parties essaient de s'entendre à l'amiable et c'est la négociation; ou n'ayant pu parvenir à une entente, elles ont recours à un tiers choisi par elles, s'en remettant à sa décision et c'est l'arbitrage, c'est-à-dire le jugement final d'un différend, rendu par un tribunal pour mettre fin à une querelle. Le caractère final de l'arbitrage est un des motifs qui déterminent son existence, parce que, justement, il correspond à l'intention des intéressés, en désaccord, d'en finir avec le différend et à cette fin consentir, par l'abandon éventuel de leurs revendications premières, à soumettre à l'examen et sentence des arbitres ce qu'ils prétendent être des droits dont ils ont la libre disposition.

Dans ces conditions, ce caractère de jugement final fait que la procédure de l'arbitrage est un moyen chrétien de terminer un conflit, parce que cette procédure est consentie mutuellement par les parties et que la sentence, qui en sort, est acceptée d'avance. Et ce moyen est le résultat, dans nos civilisations occidentales de l'influence profonde de la morale chrétienne qui, seule, a reçu du Christ le don de pénétrer les consciences et d'ébranler les volontés naturellement égoïstes et revêches, surtout dans le domaine économique.

Sabotage de l'arbitrage :

Etant donné ces considérations, on peut dire que la Loi, concernant les municipalités et les commissions scolaires et leurs employés, n'est pas raisonnable parce que, premièrement, elle donne à un organisme non professionnel, c'est-à-dire sans compétence en ces matières — la Commission Municipale — le pouvoir d'intervenir, sur demande de l'une des parties au litige, dans la décision d'un tribunal d'arbitrage pour la modifier ou l'annuler. Franchement, le salarié ne comprend rien à cet arrangement par lequel la dite commission veut intervenir dans une sentence rendue par un tribunal formé en vertu de la loi et bien informé de l'ensemble du litige. Il soupçonne que cette intervention puisse être un veto déguisé et que, par là, on veut simplement mettre un cran d'arrêt à ses revendications que l'on croît "continuelles et exagérées".

Deuxièmement, cette loi est l'abnégation de l'arbitrage même, car si, après la sentence finale des arbitres à laquelle les parties doivent se soumettre, le conflit est prolongé en rebondissant devant la Commission Municipale par l'appel d'une des parties, la fin du différend ne sera plus acceptée parce qu'elle s'appuie sur la justice d'une cause, mais elle sera simplement imposée aux parties intéressées. Dans ces conditions, toute cette procédure d'appel sur la sentence arbitrale est plutôt une guerre d'usure qui avive le conflit, et une tierce réglementation qui n'est pas aceptable, et une provocation aux grèves illégales.

Troisièmement, ce pouvoir dévolu à la Commission Municipale de modifier ou d'annuler une sentence arbitrale met en échec une pratique chrétienne éminemment favorable à la paix sociale, en incitant au mécontentement la partie déboutée par la Commission Municipale et en la poussant à se faire justice elle-même. Quant aux municipalités et aux commissions scolaires, vous pensez bien qu'elles ne se donneront guère la peine de chercher à concilier le différend et qu'elles ne seront que pour la forme, parties au fonctionnement d'un tribunal d'arbitrage, étant assurées que toute "l'affaire sera dans le sac" devant la Commission Municipale.

Régression de l'éducation syndicale populaire

Mais peut-être nous reprochera-t-on de confondre le simple arbitrage avec l'arbitrage légalement obligatoire, grâce auquel on affirmera, sans doute, que l'employé a toute la protection possible.

A cela nous répondrons que la question qui nous occupe n'est pas seulement de statut légal : elle est aussi une question d'état mental, et à ce point de vue, la loi susdite va faire rétrograder l'éducation syndicale ouvrière, contrairement à l'affirmation faite à l'article 3 des notes explicatives du Bill 62: à savoir que cette loi est destinée "à assurer le progrès de l'éducation". Quelle éducation? Est-ce la seule éducation des enfants et des adolescents ? Par le discrédit qu'elle jette sur l'arbitrage, on peut dire que cette loi affaiblit l'éducation syndicale dans la masse des salariés, et diminue son influence de pacification.

Jusqu'au moment où les syndicats catholiques furent fondés, et même depuis, parler aux ouvriers syndiqués d'arbitrage pour terminer un conflit chrétiennement, avant ou après grève, c'était dresser devant eux un épouvantail qu'ils ne gênaient pas d'envoyer à tous les diables. Dans ce temps-là, les ouvriers et les patrons réglaient tout unilatéralement. Les ouvriers s'assemblaient, lorsque "l'ouvrage reprend", décidaient de leurs conditions de travail, et envoyaient un ultimatum à leurs employeurs pour les avertir (pas trop longtemps avant que leur décision prenne effet) qu'à partir de tel jour, les salaires seraient de tant... Les employeurs surpris, subissaient une hausse de salaires en maugréant et en se promettant bien, quand l'ouvrage diminuerait, de se reprendre par une baisse de salaires.

Petit à petit, à force de se le faire dire et avec l'aide de la loi de l'extension de la convention collective, les ouvriers syndiqués et bon nombre d'employeurs apprirent à se rencontrer, à discuter, à concilier leurs différends et, faute d'accord, à les porter à l'arbitrage. L'éducation syndicale en profitait et les rapports entre ouvriers et patrons devenaient plus conciliants.

Mais voilà que la Loi concernant les Municipalités et les Commissions Scolaires vient de discréditer tout le mécanisme d'arbitrage, légal ou coutumier, c'est-à-dire d'une forme d'entente entre patrons et ouvriers. Pourquoi, se disent les ouvriers, se rencontrer avec les employeurs, discuter avec eux, chercher à concilier des différends et finalement les porter à l'arbitrage, si, après décision finale des arbitres, tout le conflit est remis en question sous la baguette magique d'une commission gouvernementale qui ne relève même pas du ministère provincial du Travail, dont le monde des travailleurs a plus facilement l'oreille que celle de tout autre ministère. Nous avions, continuent-ils de dire, plus de résultats avec l'ancienne méthode des ultimatums. C'était moins humain, moins chrétien, mais au moins nous étions sûrs de n'avoir pas toujours tort.

Un recul de l'éducation syndicale populaire, voilà, l'effet de cette loi, dû à son principe qui invite la classe ouvrière à remettre en pratique une façon de régler moins pacifiquement les conflits, c'est-à-dire de faire la lutte des classes. Cet effet est un mal et nous espérons que les législateurs en feront disparaître la cause au plus vite.

Georges COTE, ptre,
aumônier général, C. T. C. C.

Le dernier budget

Le 30 avril, le ministre des Finances a présenté à la Chambre des Communes son exposé budgétaire. Généralement, on considère ce budget comme un budget de transition et d'apaisement. Indépendamment de ces remarques dont le caractère est politique plutôt que social et économique, il convient d'appeler l'attention sur deux points principaux: le caractère antifamilial de l'exposé budgétaire et le rapprochement qui s'impose entre la réduction des impôts et l'augmentation du coût de la vie.

Le budget comporte des injustices notoires à l'endroit de la famille, principalement de la famille nombreuse. D'une façon générale, notons que l'exemption reste réduite de $400. à $300. par enfant. La C. T. C. C. a demandé, depuis longtemps, que l'exemption soit rétablie à $400., tout comme elle était avant la guerre. De plus, les exemptions sont réduites de $300. à $100. quand les enfants sont éligibles pour les allocations familiales, et il en résulte un relèvement de l'exemption, ce qui constitue un correctif appréciable. En effet, avec un enfant, le contribuable voit son revenu exempt jusqu'à $2,100.00. Malheureusement, où tout devient illogique, c'est pour la famille nombreuse, quand commence le taux décroisasnt des allocations. Le résultat de cette diminution des allocations entraîne indirectement l'augmentation des impôts. Pour rétablir un équilibre juste, il faudrait, qu'à partir du cinquième enfant, l'exemption de $100.00 fut augmentée dans la mesure où se trouvent diminuées les allocations.

L'impôt sur le revenu est diminué sensiblement, soit. Mais est-ce que cela paraîtra beaucoup dans le porte-monnaie du contribuable ? Ce que le gouvernement va remettre d'une main, il l'a déjà retiré de l'autre.

Faisons un petit calcul qui ne portera que sur deux produits laitiers pour lequel le gouvernement accordait des subventions, soit au consomamteur, soit au producteur, soit aux deux à la fois, Il s'agit du lait en nature et du beurre.

A venir jusqu'à l'automne dernier pour le lait en nature le gouvernement accordait 2 cents la pinte au consommateur et 55 cents le cent livres de lait au producteur. La disparition de ces deux subsides a entraîné une hausse de 5 cents la pinte de lait au consomamteur. Prenons comme exemple la famille de quatre personnes qui consomme 2 pintes de lait par jour. Ceci entraîne une dépense de 10 cents par jour, soit $36.50 par année.

Au 30 avril 1947, le gouvernement a a aussi rayé le subside de 10 cents par livre de gras accordé au cultivateur, ce qui a provoqué une augmentation de 10 cents la livre dans le prix du beurre. Supposons que la même famille de 4 personnes consomme 120 livres de beurre par année, ceci représente au bout du terme la somme de $12.00. $15.00 plus $36.50, cela fait bien : $48.50.

Voyons maintenant le tableau des réductions d'impôt. Prenons comme exemple le revenu de $2,000 d'un homme marié ayant deux personnes à charge. Pour l'année 1947, étant donné que la réduction d'impôt n'entrera en vigueur qu'au 1er juillet, le rabais ne sera que de $16. Or comme ce chef de famille est obligé de payer $48.50 de plus pour son lait et son beurre, sa condition se trouve donc pire qu'avant, c'est-à-dire qu'il versera $16. de moins à l'impôt, mais devra débourser $48.50 de plus pour se procurer lait et beurre. Et nous n'avons pas tenu compte des autres augmentations dans les prix des biens de première nécessité qui ont monté soit à cause de l'abandon des contrôles, soit à cause de la radiation des subsides. Le consommateur et l'ouvrier surtout restent gros-jean-comme-devant.

A. R.

Ministère du Travail
de la
Province de Québec

La législation ouvrière de la Province de Québec fixe des standards de travail consacrant:

La liberté syndicale
Les négociations collectives oligatoires
L'extension juridique de la convention collective
La conciliation et l'arbitrage
Des salaires minima
Les congés payés
L'aide à l'apprentissage
La limitation des heures de travail
Les bureaux de placement
La réparation des accidents du travail
La réadaptation au travail

Hon. Antonio Barrette,
ministre.

Gérard Tremblay
sous-ministre

J. O'Connell-Maher
sous-ministre-adjoint